



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2580
10 mai 1985

UN LIBRARY

MAY 13 1985

FRANCAIS

UN/ISA COLLECTION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA
DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 10 mai 1985, à 15 heures

Président : M. KASEMSRI (Thaïlande)

Membres :

Australie	M. WOOLCOTT
Burkina Faso	M. BASSOLE
Chine	M. LIANG Yufan
Danemark	M. BIERRING
Egypte	M. KHALIL
Etats-Unis d'Amérique	M. SORZANO
France	M. de KEMOULARIA
Inde	M. KRISHNAN
Madagascar	M. RABETAFIKA
Pérou	M. ARIAS STELLA
République socialiste soviétique d'Ukraine	M. OUDOVENKO
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John THOMSON
Trinité-et-Tobago	M. MOHAMMED
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. TROYANOVSKY

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 6 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17156)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des précédentes réunions du Conseil sur cette question, j'invite le représentant du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de Cuba, de Chypre, de la République dominicaine, de l'Equateur, de l'Ethiopie, de la République démocratique allemande, du Guatemala, du Guyana, de la République islamique d'Iran, de la République démocratique populaire lao, du Mexique, de la Mongolie, de la Pologne, de la République-Unie de Tanzanie, du Viet Nam, de la Yougoslavie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Chamorro Mora (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. Djoudi (Algérie), M. Muniz (Argentine), M. Gumucio Granier (Bolivie), M. Maciel (Brésil), M. Alban-Holquin (Colombie), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Moushoutas (Chypre), M. Knipping Victoria (République Dominicaine), M. Albornoz (Equateur), M. Dinka (Ethiopie), M. Ott (République démocratique allemande), M. Fajardo Maldonado (Guatemala), M. Sinclair (Guyana), M. Rajae-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Vongsay (République démocratique populaire lao), M. Munoz Ledo (Mexique), M. Nyamdoo (Mongolie), M. Nowak (Pologne), M. Iweno (République-Unie de Tanzanie), M. Le Kim Chung (Viet Nam), M. Golob (Yougoslavie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants du Costa Rica, du Honduras, de l'Espagne et de la République arabe syrienne, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion

Le Président

sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Berrocal Soto (Costa Rica),

M. Herrera Caceres (Honduras), M. de Pinies (Espagne) et M. Al-Atassi (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Trinité-et-Tobago. Je lui donne la parole.

M. MOHAMMED (Trinité-et-Tobago) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation souhaiterait vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et ce d'autant plus que c'est la première fois dans l'histoire que la Thaïlande a ainsi l'honneur de présider aux destinées du Conseil. Vous apportez à l'exercice de votre mandat beaucoup de dignité et de charme personnels de même que vos talents de diplomate, et nous nous attendons à ce que ce mois de travail sous votre présidence soit couronné de succès.

Ma délégation souhaite également rendre hommage à l'ambassadeur du Pérou, M. Javier Arias Stella, qui a assumé la présidence pendant le mois d'avril. Nous avons tiré grand parti non seulement de ses compétences diplomatiques mais également de ses talents professionnels.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Ma délégation voudrait exprimer la profonde préoccupation qu'elle ressent devant la situation qui règne en Amérique centrale. La Trinité-et-Tobago regrette les mesures récentes qui ont accru les tensions et détérioré la situation déjà critique dans la région. Ces mesures non seulement entravent le processus complexe et délicat des négociations qui est en cours mais menacent aussi la paix et la sécurité de la région.

La Trinité-et-Tobago estime que les problèmes des pays de la région découlent des conditions économiques et sociales existantes et estime qu'ils ne doivent pas être placés dans le contexte plus large des relations Est-Ouest. Nous sommes convaincus que les problèmes que connaît l'Amérique centrale ne peuvent être réglés que par un dialogue franc et constructif entre les parties intéressées.

La Trinité-et-Tobago invite instamment les parties à faire tout leur possible pour réduire les tensions et régler les problèmes de la région par des voies diplomatiques et politiques grâce à un processus de négociations. A cet égard, ma délégation prend acte des déclarations faites au Conseil de sécurité par les parties intéressées par lesquelles elles ont exprimé leur appui au processus de Contadora qui, selon elles, représente le meilleur moyen permettant de parvenir à un règlement pacifique des problèmes de la région. La Trinité-et-Tobago continue à appuyer sans réserve les efforts du Groupe de Contadora visant un règlement négocié du conflit. La Trinité-et-Tobago espère également dans le même sens que les Etats-Unis d'Amérique et le Nicaragua reprendront bientôt leurs pourparlers bilatéraux, car ce n'est que par un dialogue franc et constructif que les divergences et préoccupations de tous pourront être efficacement exprimées et dissipées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Trinité-et-Tobago des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ALBAN-HOLGUIN (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, vous savez tout le plaisir que ma délégation éprouve à vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de mai. Nous vous félicitons, convaincus que grâce à votre talent et à votre expérience, vous saurez diriger les travaux du Conseil avec efficacité et objectivité.

M. Alban-Holguin (Colombie)

Je tiens aussi à remercier les membres du Conseil, qui m'ont permis d'exposer mon point de vue cet après-midi.

Je voudrais rendre hommage également au représentant permanent du Pérou, M. Arias Stella pour la façon excellente dont il a présidé le Conseil pendant le mois d'avril.

Dans les deux discours qu'il a prononcés au Sénat et à la Chambre des représentants des Etats-Unis, en avril dernier, le Président de la Colombie, M. Belisario Betancur, parlant du Groupe de Contadora, a dit :

"La philosophie et l'action de Contadora reposent sur la nécessité de donner des réponses métaphysiques, d'actualité et dignes aux agents subjectifs et objectifs qui prennent part à tout processus subversif. C'est pour cela que l'Acte de Contadora préconise :

- Défendre et promouvoir la démocratie dans l'isthme centreaméricain au moyen d'élections libres et pluralistes de gouvernements et d'institutions représentatifs, éliminant toute ingérence dans les affaires intérieures et tout appui déstabilisateur des gouvernements de la région.

- Permettre à ceux qui émettent des avis contraires de s'exprimer afin qu'ils participent à la solution des problèmes nationaux et internationaux de leurs pays, dans le cadre de la réconciliation;

- Répondre dignement aux facteurs subjectifs ou personnels de la subversion, supprimant les exils et la clandestinité pour qu'il n'y ait que des gens libres dans nos patries, étant convaincus que dans une démocratie toutes les idéologies ont leur place;

- Rendre impossible la subversion pour en éliminer les facteurs objectifs qui la suscitent, créant des appuis financiers pour une infrastructure sociale comme les hôpitaux, les écoles, les aqueducs, la production d'aliments, les systèmes d'égouts, l'emploi, le crédit à des conditions favorables, des prix équitables pour leurs produits;

- Régler les conflits de façon pacifique, avant tout par le dialogue et rejeter toute intervention militaire, car nous sommes convaincus que celle-ci ferait déferler une vague subversive sur toute l'Amérique latine et les Caraïbes.

M. Alban-Holguin (Colombie)

- Par conséquent, démilitarisation de l'Amérique centrale et départ des conseillers militaires étrangers."

Mon gouvernement croit fermement en ces principes. Le Groupe de Contadora invite à résoudre ces problèmes d'intérêt commun pour l'Amérique et pour l'humanité, et, bien plus, d'intérêt fondamental pour la civilisation libre de l'Occident.

C'est ainsi que mon gouvernement exprime sa préoccupation et déplore la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'adopter des mesures économiques à l'encontre du Nicaragua. Celles-ci, en effet, ne permettent pas la politique du dialogue, seule voie positive pouvant mener à une solution durable de la crise en Amérique centrale.

Ce genre de mesures n'a jamais produit l'effet recherché. Leur application dans un pays aussi appauvri et qui traverse une grave crise économique pourrait entraîner une radicalisation de son peuple qui fera cause commune face à la souffrance et exacerbera son esprit nationaliste.

Ces pratiques, par ailleurs, ne pourront laisser que des séquelles d'amertume et de rancœur.

M. Alban-Holguin (Colombie)

Ce que défendent la Colombie et le Groupe de Contadora, c'est le désir de progrès et non la misère, c'est le droit au développement et non le retard économique, c'est la cause de la paix et non la guerre.

Le bon sens devrait toujours imposer le besoin de se concerter avant de se battre, de dialoguer avant que des populations innocentes, des femmes et des enfants, ne paient un tribut inconcevable, par les souffrances et la faim qu'ils endurent, à des conflits qui devraient faire l'objet d'une concertation et d'une négociation. C'est l'intelligence, l'imagination, la persuasion, la perspective de meilleures conditions de vie qui permettront à l'humanité d'échapper aux maux les plus grands.

La communauté internationale, qui a apporté un appui unanime aux travaux inlassables du Groupe de Contadora, a pleine conscience des causes des problèmes et du cheminement difficile de l'Amérique centrale vers la création de démocraties véritables et vers d'inévitables transformations inévitables d'ordre social et économique.

Récemment, le banquier William T. Bolin rappelait que l'Amérique centrale, dans le passé, n'a pas été soustraite à la prospérité puisque, dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, cette région a connu les succès les plus spectaculaires en matière de développement économique, avec des taux de croissance annuels de 5,2 p. 100 dans les années 50, de 7,7 p. 100 dans les années 60 et de 7,8 p. 100 dans les années 70. Toutefois, la situation a changé du fait de la crise économique et de la forte récession dans laquelle nous sommes encore enlisés, bien que l'économie des grands pays ait amorcé une reprise.

C'est pourquoi nous devons comprendre qu'une aide économique opportune donnerait à la région une impulsion nouvelle vers un processus approprié de développement économique et social. Lorsque la région demande qu'on lui tende une main amie, ce ne sont ni des armes ni des conseillers militaires qu'elle s'attend à recevoir, mais plutôt des éléments utiles dans le domaine de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture et de la construction.

Nous avons dit à maintes reprises que la responsabilité suprême, de nos jours, est le développement économique et que nous ne devons faire la guerre qu'à la misère. Tel est le mot d'ordre de notre époque.

Le danger réside dans l'inconscience du potentiel perturbateur que représentent les désirs de l'homme pour une vie meilleure. Quelqu'un a dit

M. Alban-Holguin (Colombie)

très justement que le développement économique recèle une force immense dans ses aspects positifs et une énergie destructrice dans ses aspects négatifs.

Le Groupe de Contadora a recherché la solidarité et la coopération dans sa grande entreprise de réconciliation, de paix et développement de la région centre-américaine, convaincu qu'il était, ce faisant, de défendre les nobles valeurs dont il s'est toujours inspiré.

Il appartient précisément aux grandes puissances, à la porte desquelles Contadora a frappé pour obtenir une aide, de contribuer au progrès des peuples sous-développés, d'offrir aux régions qui en ont besoin et qui l'exigent la possibilité de résoudre leurs propres problèmes, et de respecter leur souveraineté et leur droit à l'autodétermination.

La Colombie, qui s'enorgueillit d'être un Etat respectueux du droit, dont la structure repose sur des principes politiques et sociaux très clairs, n'est nullement indifférente au besoin urgent de préserver l'ordre juridique international et de le voir respecter par tous. Si cet ordre était brisé, la paix, la démocratie, la liberté, le respect des droits de l'homme et la justice sociale seraient compromis.

Le droit international, celui qui à l'origine se fonde sur le droit des gens, le Jus gentium, est né de la nécessité de défendre les plus faibles, de bannir l'arbitraire et la force dans les relations internationales. C'est pourquoi nous ne pouvons manquer d'exprimer notre inquiétude devant des actes qui portent atteinte aux droits juridiques.

Il est certaines règles fondamentales sans le respect desquelles il est impossible de maintenir la paix et la sécurité internationales. On peut citer, entre autres, l'égalité souveraine de toutes les nations, grandes et petites; l'autodétermination des peuples; l'interdiction de s'ingérer dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des Etats; le devoir de s'acquitter, de bonne foi, des obligations découlant des traités et autres sources du droit; l'obligation de résoudre les différends internationaux par des moyens pacifiques et l'interdiction de porter atteinte, d'une manière quelconque, à l'intégrité et à l'indépendance politique de tout Etat. Nous rappellerons que ces règles ont été incorporées dans les dispositions de la Charte des Nations Unies et dans celles de la Charte de l'Organisation des Etats américains.

M. Alban-Holguin (Colombie)

La Colombie déclare sa ferme volonté de poursuivre les efforts de paix de Contadora, dont l'objectif est de rechercher des formules latino-américaines indépendantes du conflit Est-Ouest, destinées à renforcer la paix, la liberté et la démocratie en Amérique centrale.

C'est pourquoi nous croyons très sincèrement que ce qui s'impose, dans ces conditions, c'est une politique audacieuse qui améliorerait les relations de coopération entre les pays d'Amérique centrale et avec ces pays.

Il faut éviter que ne s'instaure un climat chargé de haine, de déraison et de menaces qui pourrait favoriser la pénétration de puissances étrangères.

La Colombie estime qu'il est extrêmement important que le Gouvernement du Nicaragua entame immédiatement un dialogue franc et ouvert avec l'opposition démocratique du pays, afin de réaliser et de faciliter la réconciliation nationale; de même, la Colombie a exhorté les Etats-Unis et le Nicaragua à reprendre rapidement les entretiens afin de à surmonter les divergences de vues actuelles.

M. Alban-Holguin (Colombie)

Enfin, je voudrais féliciter le représentant du Pérou qui, hier, a présenté une interprétation futuriste de ce que sera, de ce que peut faire et de ce que peut espérer le continent latino-américain qui, après bien des tâtonnements au cours d'une histoire agitée, a permis aux millions d'êtres humains qui vivent là d'avoir leur propre patrie.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour la compréhension manifestée par les membres de la Communauté économique européenne face aux problèmes économiques et sociaux de l'Amérique centrale, qui se traduira, sans aucun doute, par des programmes énergiques qui pousseront la région sur la voie de la justice sociale et du développement économique.

A la réunion qui a eu lieu à San José de Costa Rica en septembre 1984, les ministres des affaires étrangères des pays européens, du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale ont mis au point des systèmes de coopération qui pourraient être précisés à la prochaine réunion convenue entre les mêmes personnalités éminentes. Nous tenons à dire que nous appuyons sans réserve ce processus de coopération.

Notre but principal est la paix, cette paix qui ne signifie pas simplement l'absence de guerre, mais aussi le strict respect de la justice économique et sociale dans le monde.

La Colombie réaffirme sa foi dans le dialogue et sa volonté de coopération en vue de chercher une solution politique durable et complète aux conflits de la région troublée de l'Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à joindre ma voix à celle des nombreux orateurs qui m'ont précédé et qui vous ont félicité à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour le mois de mai. Ma délégation est sûre que grâce à vos talents les travaux du Conseil progresseront ce mois-ci.

M. Mudenge (Zimbabwe)

L'imposition de sanctions à l'encontre du petit pays qu'est le Nicaragua par une superpuissance, membre permanent du Conseil de sécurité, préoccupe profondément la communauté internationale. L'imposition de sanctions est une mesure grave, qui ne doit s'appliquer, en vertu de la Charte des Nations Unies, que dans des circonstances bien définies qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est une mesure à laquelle on ne peut recourir que lorsque les moyens pacifiques de règlement des problèmes ont été épuisés. Ce ne devrait pas être une arme utilisée pour intimider de petites nations pauvres.

Il est difficile de comprendre comment une courageuse petite nation de 3 millions d'habitants comme le Nicaragua peut "constituer une menace inhabituelle et extraordinaire à la sécurité nationale et à la politique étrangère" de la nation la plus riche et la plus puissante de la planète, à savoir les Etats-Unis.

Le Nicaragua a démontré sa bonne foi en d'innombrables occasions : il a accepté sans réserve les propositions du Groupe de Contadora; il s'est déclaré prêt à suivre le processus de paix lancé à Manzanillo; il a accepté de faire l'objet d'un contrôle international en portant le différend devant la Cour internationale de Justice et, pourtant, l'autre partie a répondu par un blocus naval, par un blocus économique, par des manoeuvres militaires menaçantes à proximité des frontières de ce pays et par le recrutement, le financement, la formation et l'armement de bandits en vue de l'attaquer.

C'est un triste spectacle que celui d'une petite nation châtiée parce qu'elle ose être libre. Elle est libre de choisir son propre système social et politique. L'on nous dit que le Nicaragua se propose de devenir un satellite soviétique, qu'il se propose d'édifier une puissante armée, qu'il se propose de déstabiliser ses voisins. L'on nous dit donc que pour étouffer dans l'oeuf ces projets imaginaires, des embargos navals et économiques et d'autres mesures agressives doivent être décrétés contre lui.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Cela émane d'une puissance qui s'est toujours énergiquement opposée à l'imposition de sanctions contre le régime raciste odieux de l'Afrique du Sud, qui n'en est certainement pas au stade de projeter ou non ceci ou cela, mais au contraire au stade de la réalisation de ses plans funestes.

Grâce en partie aux moyens techniques dont elle dispose, tels que les ordinateurs IBM et les armements qui lui sont livrés par la même superpuissance et ses principaux alliés, l'Afrique du Sud a le pouvoir de déstabiliser ses voisins : elle occupe la Namibie depuis 15 ans au mépris de nombreuses résolutions des Nations Unies; elle pratique une odieuse doctrine de sectarisme racial appelée apartheid que la communauté internationale a stigmatisée comme un crime contre l'humanité; elle a privé, par voie constitutionnelle, presque 80 p. 100 de sa population de ses droits civiques et de sa nationalité; elle est régie par une petite clique de fanatiques racistes, dont certains dirigeants ont été internés durant la deuxième guerre mondiale pour leur adhésion aux doctrines fascistes de la pureté raciale qui ont conduit à l'holocauste méprisable de l'ère hitlérienne; voilà un pays qui a occupé près d'un tiers du territoire de l'Angola pendant une longue période, et qui a recruté, instruit, financé et armé des hordes de bandits afin de déstabiliser ses voisins, l'Angola, le Mozambique, le Lesotho, le Zimbabwe et la Zambie.

Cette litanie n'est pas un secret. Je n'ai récapitulé ces iniquités que pour mettre en relief les contradictions flagrantes dans la façon dont cette superpuissance a réagi dans ces deux situations.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Dans le cas de l'Afrique du Sud, rien n'a été dit de la nécessité d'imposer des sanctions. Au Conseil la puissance en question a, à plusieurs reprises, opposé son veto lors du vote sur les projets de résolutions préconisant des sanctions contre l'Afrique du Sud de l'apartheid. Tandis que le régime de Pretoria se livre quotidiennement à des massacres parmi ses citoyens, les Etats-Unis parlent d'"engagement constructif" et essaient de nous convaincre que le dialogue, s'agissant de l'Afrique du Sud, est plus efficace que les mesures coercitives.

Nous ne pouvons que nous interroger sur ce qui motive cette contradiction dans la politique poursuivie par cette même puissance. Il semblerait que dans son désir de prendre des mesures discriminatoires contre les Etats dotés d'un système socio-politique différent, elle est prête à violer le droit international. Si, comme nous le pensons, c'est bien là le cas, cette discrimination viole les dispositions de la Charte et les résolutions de l'Assemblée qui recommandent la coexistence pacifique parmi les Etats ayant des systèmes socio-politiques différents.

Nous estimons en particulier que ces mesures violent l'article 16 du chapitre III de la Charte de l'Organisation des Etats américains, qui dispose clairement que : "Aucun Etat ne pourra utiliser ou encourager l'utilisation de mesures coercitives de caractère politique ou économique pour forcer la volonté souveraine d'un autre Etat et obtenir des avantages de quelque nature que ce soit".

Nous constatons que ces mesures vont également à l'encontre de la résolution 39/210, adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 1984, qui, en son paragraphe 2, réaffirme, entre autres, que :

"Les pays développés doivent s'abstenir de menacer d'appliquer ou d'appliquer aux pays en développement, en tant que moyen de coercition politique et économique préjudiciable à leur développement économique, politique et social, des restrictions commerciales, des blocus, des embargos et d'autres sanctions économiques incompatibles avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et contraires à des engagements contractés sur une base multilatérale ou bilatérale;."

Ce dont il est question ici, c'est une tentative de terrifier - ou plutôt de terroriser; c'est une forme de terrorisme économique -, pour amener ce petit Etat d'Amérique centrale à renoncer au système social et politique qu'il a choisi.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Le Nicaragua a, en fait, et conformément à la Charte, le droit de se doter du système socio-politique de son choix. Ce système, au contraire de celui de l'Afrique du Sud, n'a pas été condamné par l'ensemble de l'humanité. Si des mesures coercitives sont acceptables contre l'odieux système d'apartheid en Afrique du Sud, il n'en va pas de même en ce qui concerne le Nicaragua. Une fois ce fait admis, on peut dire que le Nicaragua devrait être protégé contre les embargos par les diverses résolutions de l'Assemblée générale qui mettent l'accent sur la nécessité pour les Etats de ne pas recourir à des mesures économiques coercitives.

L'imposition d'un embargo contre le Nicaragua augure mal des perspectives de paix en Amérique centrale. Il s'agit là d'une arme émoussée, qui n'en est pas moins utilisée sans pitié, et qui ne règle rien. Son utilisation ne fait qu'aggraver les tensions en Amérique centrale et nuire aux efforts du Groupe de Contadora. A cet égard, nous estimons que cette mesure est particulièrement vaine car elle ne fait qu'exclure les pourparlers bilatéraux entre la superpuissance concernée et le Nicaragua, pourparlers qui, espérons-nous, stimuleraient les efforts faits par le Groupe de Contadora en vue de trouver une résolution pacifique au conflit.

Nous ne sommes pas non plus convaincus de la légalité de cette mesure, et par conséquent de la possibilité de l'accepter, car elle viole la charte des droits et devoirs économiques des Etats, adoptée en 1974 par l'Assemblée générale, la Charte des Nations Unies, et la charte de l'Organisation des Etats américains, organisation dont sont membres les deux parties au différend.

Nous sommes troublés par le refus hautain de la superpuissance concernée des propositions répétées d'un règlement pacifique de la crise en Amérique centrale, propositions faites non seulement par Managua mais également par le Groupe de Contadora et par diverses capitales d'Amérique centrale et d'Amérique latine. Comment interpréter ce rejet dédaigneux de toutes les tentatives faites pour trouver une solution pacifique au conflit? S'agit-il simplement du non-respect du droit international et des normes de conduite internationale? S'agit-il du mépris d'une superpuissance pour les préoccupations d'un petit pays en lutte du tiers-monde? Ou s'agit-il simplement de l'arrogance ou de la pugnacité manifestée par les puissants lorsqu'ils se heurtent à la détermination des faibles?

M. Mudenge (Zimbabwe)

Nous avons entendu la superpuissance en question dire qu'elle prône aussi une solution pacifique au conflit - mais à quel prix pour les Nicaraguayens? Ce sont précisément les conditions d'un tel règlement qui nous inquiètent. Exiger du Nicaragua qu'il s'adresse à la superpuissance en criant "uncle" est le comble de l'arrogance. Cet "Uncle Tomism" n'est pas une notion acceptée dans les relations internationales. Elle est contraire aux principes de la Charte, qui soulignent l'égalité des Etats souverains.

La question qui nous est soumise aujourd'hui revêt donc véritablement une dimension mondiale. Ce qui est en jeu aujourd'hui n'est pas simplement le sort du Nicaragua, mais le sort de tous les petits pays qui, comme le mien, sont militairement faibles. C'est pourquoi mon pays a décidé de participer au débat d'aujourd'hui, pour redire une fois encore le droit de tous les Etats, grands ou petits, riches ou pauvres, de vivre en paix avec tous leurs voisins, quel que soit le régime social et politique qu'ils ont choisi, et à l'abri de toute ingérence.

Pour nous, la raison doit l'emporter dans la conduite des relations internationales. La raison étant l'arme la plus puissante, nous sommes troublés de la voir écarté dans les rapports entre Etats quels qu'ils soient. Un monde où les principes et les normes établis de la conduite et de la moralité ne sont pas respectés est un monde dangereux pour nous tous. Nous ne voyons aucune moralité, et aucune légalité d'ailleurs, dans l'application de mesures coercitives contre un gouvernement légitime qui s'efforce de protéger sa souveraineté. Nous ne voyons aucun mérite à des mesures qui visent à bloquer toutes les possibilités de parvenir à une solution pacifique du conflit. Nous ne croyons pas à la politique de diktat dans les relations entre gouvernements.

Ayant adhéré à la Charte des Nations Unies, à la charte du Mouvement des non-alignés et à la charte de l'Organisation de l'unité africaine, nous sommes déçus chaque fois que certaines de leurs dispositions les plus importantes sont négligées. Nous estimons que les grandes puissances devraient donner l'exemple du respect du droit et de l'ordre au lieu d'être les premières à les bafouer. Un monde sûr est un monde sûr pour tous.

Nous continuons d'espérer que la mesure qui a entraîné cette réunion du Conseil de sécurité pourra être rapportée. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité de parvenir à un règlement pacifique des différends et de

M. Mudenge (Zimbabwe)

l'inadmissibilité des mesures coercitives, qu'elles soient politiques, économiques ou militaires dans les rapports entre les pays faibles et les pays forts. Nous sommes convaincus que la seule solution durable à la crise qui sévit en Amérique centrale est d'ordre politique. Nous espérons donc que toutes les parties à ce différend le reconnaîtront et qu'elles consentiront tous les efforts qu'exige la recherche de négociations pacifiques. Il est regrettable que pour des considérations d'orgueil national il ne soit pas possible de recourir à des moyens civilisés.

Pour notre part, nous ferons tout notre possible pour encourager les intéressés à rechercher une solution pacifique à ce conflit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe pour les paroles aimables qu'il a eues à mon droit.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GOLOB (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Vos talents et votre compétence diplomatiques vont, j'en suis convaincu, grandement contribuer au succès des délibérations de cet important organe.

Je saisis également cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Javier Arias Stella, du Pérou, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé le Conseil au cours du mois d'avril.

C'est l'inégalité politique et économique et l'injustice sociale qui s'incarnent dans l'exploitation et c'est également l'amour de la liberté qui inspirent les peuples et les pays à s'engager dans le combat pour l'autodétermination, pour l'égalité et l'indépendance nationales, politiques et culturelles. Partout où l'on s'efforce de préserver les relations surannées de domination, ces tentatives sont combattues de diverses manières mais avec une détermination de plus en plus grande.

Alors que cette détermination est motivée par la volonté d'être libre et indépendant, certains milieux y voient un problème lié aux relations entre les deux blocs politiques et militaires; en bref, on y voit un problème est-ouest. Cela non seulement obscurcit la question et confond les causes et les conséquences, mais s'oppose directement à la cause de l'indépendance, de la paix et de la sécurité. En outre, cette vision des choses sert de contexte aux interventions, déclarées ou non, politiques et armées, et aux sanctions unilatérales et mesures coercitives de caractère économique et politique, notamment les blocus économiques ou les embargos commerciaux. Toutes ces mesures dépassent largement les bornes de ce qui peut être accepté dans les relations internationales aujourd'hui.

Il ne faut pas que les erreurs tragiques du passé puissent se répéter. L'utilisation de la force des pressions économiques, politiques ou militaires n'a jamais réglé les questions liées à l'absence de développement économique et social.

Les mesures économiques coercitives non seulement sont inacceptables du point de vue des relations internationales en soi, mais, compte tenu de la crise économiques internationale actuelle à un moment où les pays en développement souffrent sous le fardeau de la dette, elles sont un facteur supplémentaire et puissant d'insécurité et de désordre qui affectent les relations économiques internationales dans leur ensemble.

M. Golob (Yougoslavie)

C'est l'ensemble de ces éléments dont nous constatons la présence dans la situation actuelle en Amérique centrale, notamment au Nicaragua. Le droit de de tous les Etats Membres des Nations Unies, y compris le Nicaragua, à l'autodétermination et à l'indépendance ne devrait pas être contesté ou menacé. Le droit à l'autodétermination est la règle sacrosainte et essentielle de la vie internationale et l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies; par conséquent, il ne peut pas être négocié.

Cependant, tous les problèmes en suspens pourraient et devraient être réglés politiquement et de façon pacifique, grâce à la négociation et au dialogue. La Charte des Nations Unies et les principes de la politique du non-alignement sont le cadre le plus propice à tout règlement politique, mais il faut rappeler que ces principes excluent tout usage de la force et toute forme de pression, qu'elle soit politique ou économique.

Les pays non alignés, fidèles aux principes de la politique de non-alignement, ont toujours été les plus chauds partisans de l'indépendance de tous les peuples, et naturellement du peuple du Nicaragua. Ils ont confirmé cette position à la réunion du Bureau de coordination des pays non alignés qui a eu lieu le 7 mai de cette année.

La Yougoslavie et les pays non alignés dans leur ensemble sont des partisans convaincus du Groupe de Contadora. La Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela ont, dans l'acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, établi les principes sur lesquels devraient reposer la paix et la coopération dans cette région. Parmi ces principes, ils ont signalé l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence, la coopération entre les Etats, les droits égaux et l'autodétermination des peuples, ainsi que la promotion du respect des droits de l'homme, l'égalité souveraine, le principe selon lequel il faut s'abstenir de pratiques disciplinaires dans les relations économiques entre les Etats en respectant leur système politique, économique et social; enfin, le principe selon lequel il faut s'acquitter de bonne foi des obligations souscrites en vertu du droit international.

Nous pensons que la communauté internationale devrait encourager le Groupe de Contadora à poursuivre ses efforts de paix.

M. Golob (Yougoslavie)

Il faut espérer que la prochaine réunion entre les pays de Contadora et les représentants des Gouvernements du Nicaragua, du Costa Rica, du Honduras, d'El Salvador et du Guatemala, qui doit se tenir au Panama à la mi-mai, contribuera à la recherche d'une solution pacifique des problèmes de l'Amérique centrale, ainsi qu'à l'adoption et à la mise en oeuvre rapide de l'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Enfin, la Charte des Nations Unies stipule que les parties à un différend doivent rechercher des solutions par la voie négociée. Nous espérons que le dialogue interrompu entre le Nicaragua et les Etats-Unis d'Amérique pourra être repris, car ce sont les solutions négociées et politiques qui sont les plus durables.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique populaire lao, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : Monsieur le Président, la délégation de la République démocratique populaire lao se joint aux délégations qui l'ont précédée pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Elle est convaincue que, sous votre compétente direction, le Conseil saura prendre les mesures qui s'imposent pour faire cesser la série d'agressions dont la République du Nicaragua fait présentement l'objet de la part d'un membre permanent du Conseil et, partant, accorder tout son soutien à la victime de cette agression. Je voudrais rendre hommage aussi à votre prédécesseur, S. Exc. M. Javier Arias Stella, Représentant permanent du Pérou, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois écoulé. Ma délégation voudrait aussi remercier le Conseil de l'avoir autorisée à participer au débat sur la question dont il est saisi.

Ma délégation a écouté avec une attention particulière la déclaration faite mercredi dernier, au sein de cette auguste assemblée, par S. Exc. M. Javier Chamorro Mora, Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Nicaragua au sujet d'une escalade d'agression dont son gouvernement et son peuple font présentement l'objet de la part de l'Administration du Président Reagan. Il est de notoriété publique que les mesures draconiennes que vient de prendre le Chef de la Maison Blanche, à savoir l'embargo économique et commercial total contre le Nicaragua et la suspension du Traité d'amitié, de commerce et de navigation signé en janvier 1956 entre les deux pays, constituent une déclaration de guerre d'agression économique, brutale et immorale, dont s'est rendue coupable une superpuissance impérialiste à l'égard d'un petit pays indépendant, souverain, pacifique et non aligné.

Cette nouvelle mesure provocatrice ne saurait nous intriguer ni nous surprendre outre mesure car, le monde entier le sait, le Gouvernement américain, dès les premiers jours de la victoire glorieuse de la révolution sandiniste en juillet 1979, a juré de remuer ciel et terre afin d'étrangler et de renverser le Gouvernement révolutionnaire de ce pays qui n'est pas à sa dévotion comme l'était la bande dictatoriale de Somoza. Voilà le fond du problème qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit si l'on veut comprendre la crise politique, économique et sociale qui sévit de façon endémique en Amérique centrale, et cela d'autant plus que Washington n'a jamais fait mystère de ses intentions macabres à l'égard du Nicaragua révolutionnaire.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Une série d'actes de provocation, d'intervention et d'agression militaires prenant la forme de blocus économique, d'assassinat politique, de kidnapping, de massacre de la population civile sans défense, de sabotage économique, de manoeuvres militaires de grande envergure et de longue durée et aussi de minage des ports, perpétrés par le Pentagone et la C.I.A., directement et par le truchement des bandes contre-révolutionnaires somozistes trouvant asile dans les pays voisins du Nicaragua, ont amené à plusieurs reprises le Gouvernement sandiniste à porter plainte devant le Conseil de sécurité. Cette politique d'intervention et d'agression que mène le Gouvernement américain dans cette région du monde représente évidemment une menace grave pour la paix et pour la sécurité régionale et internationale. Et c'est précisément pour détendre la situation et trouver une solution politique négociée à la crise qui ébranle l'Amérique centrale que l'Assemblée générale a adopté par consensus les résolutions 38/10 et 39/4. Ainsi, les initiatives de paix émanant du Groupe de Contadora et du Gouvernement du Nicaragua ont été accueillies et soutenues énergiquement par l'ensemble de la communauté internationale.

Il convient de souligner par ailleurs que dans leur lutte juste et légitime pour préserver leurs acquisitions révolutionnaires, le Gouvernement et le peuple héroïque du Nicaragua ont bénéficié et bénéficient toujours d'un soutien ferme de la part du Mouvement des pays non alignés, dont la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement a, entre autres, lancé un appel pour qu'il soit mis fin à tous actes hostiles contre ce pays.

La délégation lao estime, à l'instar d'autres délégations, que l'embargo économique et commercial total ainsi que d'autres mesures hostiles connexes décrétées récemment par le Chef de la Maison Blanche à l'encontre du Nicaragua sont entâchés d'illégalité, contraires aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats américains et foulent au pied les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en la matière. Ces agissements hostiles et répréhensibles violent également les principes cardinaux contenus dans les déclarations pertinentes de l'Assemblée générale, notamment ceux qui concernent la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats et le règlement pacifique des différends internationaux.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Enfin, cette vendetta politique, économique et militaire - pour employer l'expression utilisée récemment par les dirigeants d'un parti travailliste européen - a porté un coup mortel aux initiatives et aux efforts de paix du Groupe de Contadora auxquels l'Administration américaine a pourtant proclamé, du bout des lèvres il est vrai, son soutien. Les gens honnêtes et de bonne foi reconnaissent que le Gouvernement de la République du Nicaragua a toujours fait preuve de bonne volonté et de flexibilité, tant dans l'application qu'il fait des principes et engagements contenus dans l'Acte de Contadora que dans sa position au cours des différentes séries de conversations bilatérales tenues à Manzanillo depuis l'été 1984 entre les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Nicaragua.

Nous savons aussi que c'est la partie américaine qui, en janvier de cette année, a unilatéralement rompu ces conversations, dont l'utilité a été pourtant reconnue dès le début de part et d'autre. Le Gouvernement américain vient maintenant demander avec arrogance au Nicaragua révolutionnaire d'entrer en négociations directes avec la bande de contre-révolutionnaires criminels, hommes de main de la C.I.A. Evidemment, le Gouvernement sandiniste a rejeté catégoriquement ce diktat, cet ultimatum qui aurait pour effet de contraindre le Nicaragua révolutionnaire à abdiquer ses droits nationaux fondamentaux inaliénables que sont l'indépendance, la souveraineté et la liberté, qu'il a ainsi recouvrées de haute lutte.

Cette position juste et légitime a été déjà explicitée péremptoirement dans la déclaration faite mercredi dernier, ici même, par le Représentant du Nicaragua. Le Président américain, pour justifier son action répréhensible, a allégué que le Nicaragua, si petit et si pauvre, fait peser des menaces extraordinaires et inhabituelles sur la sécurité nationale et à la politique étrangère de ce colosse impérialiste. L'inverse est plutôt vrai à nos yeux. Cet argument puéril et spécieux ne saurait convaincre personne, à moins qu'on soit insensé, aveugle et faible d'esprit.

Dès lors, il n'est pas étonnant que cette mesure inhumaine ait provoqué, partout dans le monde, y compris parmi l'opinion publique américaine bien avertie, une levée de boucliers. Il est vraiment regrettable que le Gouvernement américain refuse opiniâtrement de tirer la leçon du passé. Le récent sondage d'opinion établi ici même aux Etats-Unis a montré que la grande majorité des Américains

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

s'opposent à la politique aventuriste et interventionniste de leur gouvernement en Amérique centrale et partout ailleurs dans le monde, et cela précisément parce qu'ils ont été traumatisés par les horreurs et le cauchemar de la guerre d'agression américaine contre les trois pays de l'Indochine, guerre dont l'Amérique est sortie lamentablement vaincue.

Les trois peuples de l'Indochine ont des raisons sérieuses de redoubler de vigilance car les forces impérialistes, en collusion avec les forces expansionnistes et hégémonistes, continuent toujours à déstabiliser politiquement, économiquement et militairement les régimes socialistes mis en place dans ces pays. Elles utilisent, comme l'a fait le Gouvernement américain envers le Nicaragua, les bandes criminelles contre-révolutionnaires nourries, armées et entraînées dans des camps érigés sur le sol de certains pays voisins comme instruments de sabotage multiforme et de déstabilisation à l'encontre du Laos, comme du Viet Nam et du Kampuchéa. Pour ce qui est du Laos, la communauté internationale suit avec préoccupation et sympathie les actes d'agression et d'occupation territoriale dont ce pays si petit et si pacifique a été l'objet de la part des forces ultra-droitistes régionales. Cette politique interventionniste des forces impérialistes et expansionnistes porte évidemment atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des trois pays de l'Indochine. Elle fait peser également de graves menaces sur la paix et la stabilité de la région.

Pour en revenir au Nicaragua, ma délégation, tout en dénonçant et condamnant cette escalade d'agression dont ce pays est l'objet actuellement de la part de l'Administration américaine, souscrit entièrement à l'esprit et à la lettre du communiqué qui a été adopté mardi par la réunion extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, ce qui veut dire en bref qu'un terme doit être mis aux actes hostiles incriminés et que toute solution politique négociée devrait être recherchée dans le cadre des efforts de paix du Groupe de Contadora et des conversations bilatérales de Manzanillo interrompues unilatéralement par la partie américaine au début de cette année. La reprise de telles conversations s'avère donc éminemment souhaitable. La délégation lao estime que le Conseil, auquel incombe, en vertu de la Charte, la responsabilité première de faire maintenir la paix et la sécurité régionale et internationale, devrait prendre les mesures qui

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

s'imposent pour faire cesser l'agression dont est victime le Nicaragua et pour contribuer à la recherche d'une solution politique négociée mutuellement acceptable, sur la base du respect mutuel et du respect du droit à l'autodétermination. Le Gouvernement et le peuple lao tiennent à réaffirmer ici leur soutien inébranlable à la juste cause du Gouvernement et du peuple héroïque du Nicaragua.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique populaire lao des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Equateur. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ALBORNOZ (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie les membres du Conseil de l'occasion qui m'est offerte de participer à cette discussion, dans le cadre de l'Article 31 de la Charte, sur un point qui présente un intérêt particulier pour toute la région latino-américaine, et de vous féliciter de la manière dont vous exercez la présidence du Conseil durant ce mois, rehaussée par votre prestige personnel, votre habileté et votre expérience ainsi que par l'indépendance séculaire de votre pays.

Nous nous plaisons également à rappeler la manière brillante avec laquelle l'ambassadeur Javier Arias Stella a présidé la direction des travaux du Conseil le mois dernier.

L'Equateur se présente devant le Conseil pour réaffirmer ce qu'il a déclaré en de précédentes occasions quant au strict respect des principes de la libre détermination des peuples et de l'interdiction d'intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats, sous quelque forme que ce soit, principes qui sont la pierre angulaire du système du droit international et de la coexistence pacifique entre les pays et qui pourraient nous guider dans la recherche de solutions dans le cas qui nous occupe, étant donné la grave situation qui existe actuellement dans la région de l'Amérique centrale, telle que l'a décrite l'éminent Représentant permanent de la République soeur du Nicaragua lorsqu'il a demandé la réunion du Conseil de sécurité.

C'est pourquoi l'Equateur réaffirme son appui sans faille aux efforts déployés par les pays du Groupe de Contadora - qui devrait redoubler d'efforts pour trouver le moyen de mettre un terme aux problèmes qui affectent la région de l'Amérique centrale - en tant que l'un des mécanismes possibles, l'unité de positions des cinq pays qui composent ce groupe et l'action du dialogue et de la négociation étant aussi nécessaires que souhaitables pour atteindre cet objectif, tout comme il est souhaitable d'éviter à tout prix que les tensions entre l'Est et l'Ouest ne gagnent le nouveau monde.

M. Alborno (Equateur)

Ces efforts, nous l'espérons, devraient favoriser la recherche d'une solution pacifique des différends, objectif auquel tend également l'action principale du Conseil de sécurité, dans le cadre de la noble tâche qui lui a été confiée.

La délégation de l'Equateur forme des vœux pour que les mesures adoptées par le Conseil ou le Groupe de Contadora ou toute autre mesure prise par les pays membres aient pour objet de réduire les tensions et de restaurer le climat d'entente et de dialogue, ainsi que la coexistence démocratique qui devrait caractériser les pays de notre région et du monde entier.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Equateur des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la République dominicaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KNIPPING VICTORIA (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous dire le très grand plaisir que ma délégation et moi-même ressentons à vous voir diriger nos travaux. Votre présence à la tête du Conseil de sécurité garantit à n'en pas douter que nos délibérations se dérouleront de manière efficace et impartiale.

Je désire également saisir cette occasion pour féliciter l'ambassadeur Arias Stella, du Pérou, pour le brillant travail qu'il a accompli en sa qualité de Président du Conseil, le mois dernier.

Enfin, je voudrais, par votre entremise, Monsieur le Président, remercier les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de participer au présent débat.

En raison des événements survenus récemment et qui affectent directement la situation en Amérique centrale, le Secrétariat d'Etat aux relations extérieures de la République dominicaine a fait connaître, dans un communiqué de presse, la position de principe du Gouvernement dominicain face à la crise que traverse la région de l'Amérique centrale.

Ce communiqué réaffirme une fois de plus la vocation pacifiste inébranlable du Gouvernement dominicain, son attachement indéfectible aux normes et principes du droit international et, par-dessus tout, sa ferme conviction de ce que seul un régime démocratique et pluraliste peut créer les conditions nécessaires à l'instauration de la justice sociale et du bien-être général de nos peuples.

M. Knipping Victoria (République Dominicaine)

Ce communiqué se lit comme suit :

"Le Gouvernement dominicain considère avec une profonde préoccupation l'aggravation évidente du conflit en Amérique centrale et, en particulier, les événements survenus récemment et qui ont conduit à l'embargo imposé par les Etats-Unis d'Amérique sur ses relations commerciales avec le Nicaragua. Ces événements montrent à quel point est grand le danger d'affrontement, lequel pourrait bien déclencher une conflagration généralisée, qu'il faut à tout prix éviter.

Le Gouvernement dominicain estime opportun par conséquent de réaffirmer le point de vue qui n'a cessé d'être le sien, à savoir que seule une paix négociée et conforme aux moyens et principes du droit international, et en particulier aux principes consacrés par le système interaméricain et la Charte des Nations Unies, peut garantir la solution réelle et effective de ce grave conflit. En conséquence, le Gouvernement dominicain réaffirme qu'il est convaincu que les efforts de paix que déploie le Groupe de Contadora - efforts que n'a cessé d'appuyer la République dominicaine - sont le meilleur moyen de réaliser la paix et la justice sociale et de renforcer les institutions démocratiques que réclament les peuples frères de l'Amérique centrale.

De même, le Gouvernement dominicain estime que, pour parvenir rapidement à la solution du conflit en Amérique centrale, il faut que les principes de la non-intervention et de l'autodétermination des peuples soient strictement respectés, comme cela est souligné dans le document d'objectifs adopté dans le cadre des négociations de Contadora. En conséquence, il faut mettre complètement fin à l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de tous les pays d'Amérique centrale.

M. Knipping Victoria (République Dominicaine)

Enfin, le Gouvernement dominicain invite toute les parties au conflit en Amérique centrale à faire tous les efforts possibles en vue d'établir un climat propice à la reprise d'un dialogue constructif et demande notamment aux pays d'Amérique centrale de poursuivre les négociations dans le cadre du groupe de Contadora; en effet, celles-ci non seulement ont montré la viabilité des accords que l'on recherche mais elles jouissent aussi d'un très grand appui de la majorité des peuples et gouvernements qui composent la communauté internationale."

Bien que nous soyons tout à fait convaincus de la nécessité du dialogue en tant qu'élément essentiel de la détente et de la paix en Amérique centrale, nous sommes aussi persuadés que parallèlement nous devons engager un autre grand dialogue politique qui examine en profondeur - non seulement sur le plan régional de l'Amérique centrale mais sur le plan mondial - les causes sous-jacentes des structures économiques, politiques, financières et sociales injustes qui sont précisément celles qui créent et qui alimentent ces tensions et ces troubles sociaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République Dominicaine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Guyana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SINCLAIR (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de dire combien ma délégation se réjouit de voir votre compétence diplomatique avérée et votre courtoisie mises au service du Conseil de sécurité alors que vous présidez cet organe au cours du mois de mai. Cette compétence, alliée au bon sens et à votre connaissance des travaux de l'Organisation et des questions dont le Conseil est saisi, vous a acquis l'estime de vos collègues aux Nations Unies. Nous sommes donc convaincus que les travaux du Conseil seront menés à bonne fin au cours de ce mois-ci.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer à votre prédécesseur, M. Javier Arias Stella, du Pérou, l'appréciation de ma délégation pour la manière compétente, digne et efficace dont il s'est acquitté des devoirs de la présidence pendant le mois d'avril.

M. Sinclair (Guyana)

Je dois également remercier les membres du Conseil qui ont bien voulu accéder à la demande du Guyana de participer au débat actuel. Ma délégation a demandé à prendre part à ce débat non pas pour entamer une polémique ou pour se livrer à des calomnies ou à des récriminations. Elle voulait plutôt se joindre à l'examen par le Conseil de la plainte du Nicaragua parce que le Guyana, entre autres, est un Etat membre de l'Amérique latine et des Caraïbes, et qu'il est très préoccupé par l'évolution dangereuse des événements en Amérique centrale, notamment en ce qui concerne le Nicaragua. Nous y voyons une tendance qui, si elle devait se poursuivre, aboutirait à une plus grande tension et une plus grande instabilité en Amérique centrale, avec des conséquences pour toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Guyana est un petit Etat qui, comme beaucoup d'autres petits Etats, a foi dans le respect par les grands Etats des principes que l'Organisation a érigés au cours des années pour assurer la conduite pacifique et ordonnée des relations entre les Etats. Lorsque ces principes sont abandonnés, nous estimons de notre devoir de nous joindre à ceux qui demandent que l'on y revienne.

Ma délégation a écouté avec la plus grande attention la déclaration faite il y a deux jours dans cette salle par le représentant du Nicaragua et elle a écouté avec la même attention la déclaration du représentant des Etats-Unis.

Le Nicaragua a pour la première fois saisi le Conseil de sa plainte en avril 1982, et toutes les plaintes qui se sont succédé ont permis au Conseil de voir que la situation se détériorait progressivement en Amérique centrale, notamment dans le cas de ce pays particulier.

Il ressort clairement de la déclaration de M. Chamorro que le peuple nicaraguayen éprouve des craintes quant à sa sécurité, craintes qui sont dues à un certain nombre de facteurs que l'on peut très bien identifier et dont l'existence a été confirmée par des témoins dignes de foi. Ce à quoi le Nicaragua a à faire face est plus qu'une menace d'agression. Ses ports ont été minés, ses villages et ses villes attaqués, son infrastructure a été gravement endommagée et des milliers de citoyens ont été tués ou blessés. Tout récemment, le Nicaragua a été victime d'un embargo commercial et d'autres mesures économiques de caractère coercitif.

Après que l'Assemblée générale eut demandé aux gouvernements de continuer d'aider le Nicaragua dans son processus de reconstruction interne et de développement et aussi à un moment où le Nicaragua connaît les effets négatifs

M. Sinclair (Guyana)

d'une guerre qui lui a été imposée, cet embargo commercial aggrave d'une manière très sérieuse les problèmes de ce pays.

Lorsqu'en 1982 le Nicaragua a saisi le Conseil de sa plainte, Mme Kirkpatrick, qui était alors la représentante des Etats-Unis, a dit que les Etats-Unis n'avaient pas pour tâche de renverser les gouvernements. C'étaient là des paroles fort rassurantes mais un certain nombre d'actions ultérieures - et certaines déclarations dénuées de toute ambiguïté - ont été source de préoccupation. A cet égard donc, il est nécessaire de comprendre et de ressentir les craintes éprouvées en ce moment par le peuple nicaraguayen.

Ces mesures et ces déclarations contredisent directement et violent de façon flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies aussi bien que des principes du droit international. Le respect de la Charte et de ses principes est notre seule garantie de relations pacifiques et stables entre les Etats. Lorsque ces principes sont laissés de côté ou abandonnés, la paix et la stabilité sont en danger. N'est-ce pas là la leçon que nous tirons des événements d'Amérique centrale?

Les événements d'Amérique centrale ont confirmé en outre la sagesse et le bien-fondé des décisions prises par l'Assemblée générale en 1970 lorsqu'elle a adopté la Déclaration sur les principes de droit international régissant les relations amicales et la coopération entre les Etats. Cette déclaration a été suivie, 11 ans plus tard, par la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats qui a énoncé en termes très clairs et en détail les devoirs contenus dans le principe de la non-intervention et de la non-ingérence. Ces devoirs comprennent :

"Le devoir des Etats de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force sous quelque forme que ce soit pour violer les frontières internationalement reconnues d'un Etat, pour troubler l'ordre politique, social ou économique d'autres Etats, pour changer le système politique d'un autre Etat ou renverser son gouvernement, pour créer une tension entre deux ou plusieurs Etats ou pour priver leurs peuples de leur identité nationale et de leur patrimoine culturel.

Le devoir d'un Etat de s'abstenir de recourir à toute intervention armée, subversion, occupation militaire ou à toute autre forme d'intervention ou d'ingérence, avouée ou dissimulée, directe ou indirecte, dirigée contre un

M. Sinclair (Guyana)

autre Etat ou groupe d'Etats ou à tout acte d'ingérence militaire, politique ou économique dans les affaires intérieures d'un autre Etat, y compris les actes de représailles impliquant le recours à la force.

Le devoir d'un Etat de s'abstenir de toute action ou tentative, sous quelque forme ou quelque prétexte que ce soit, tendant à déstabiliser ou à compromettre la stabilité d'un autre Etat ou de l'une quelconque de ses institutions". (Résolution 36/103, II)

M. Sinclair (Guyana)

Cette Déclaration, qui est l'aboutissement d'années d'efforts déployés par le Mouvement des pays non alignés au sein de l'Assemblée générale, représente une très grande contribution de notre Mouvement et de l'Assemblée générale à l'instauration d'un système de relations pacifiques entre les Etats, cimenté par des liens solides de respect mutuel et de respect pour la primauté du droit. Je me risquerai à affirmer que les relations internationales n'ont aucun avenir si elles ne reposent sur ces bases.

La communauté internationale a depuis longtemps déclaré illicite le recours à la force en tant que moyen de résoudre les différends. Cela s'applique, évidemment, à toute divergence de vues ou conflit qui peut exister entre le Nicaragua et tout autre Etat. Ces différends doivent être réglés uniquement par des moyens pacifiques, dans le plein respect du droit du peuple nicaraguayen de choisir sa propre forme d'organisation politique, économique et sociale et de son droit à vivre dans la paix, à l'abri de toute ingérence extérieure et de toute pression ou coercition. Ce droit a été réaffirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 530 (1983).

Ma délégation déplore sincèrement l'interruption des entretiens de Manzanillo, entre les Etats-Unis et le Nicaragua. Cette instance fournissait à ces deux Etats l'occasion de discuter, avec franchise et dans un esprit constructif de leurs différends afin de jeter les bases d'une normalisation de leurs relations. En l'absence de dialogue, il est facile aux malentendus de prendre racine, aux divergences de vues de se multiplier et aux tensions d'augmenter. Ma délégation a pris note de l'attachement constant du Nicaragua aux entretiens de Manzanillo et nous espérons voir la réouverture très prochaine de cette voie de communication.

Ma délégation ne peut manquer de faire remarquer que ceux qui, jusqu'à présent, ont accusé le plus souvent et le plus nettement le Nicaragua d'intimidation, de déstabilisation et de subversion à l'égard de ses voisins, ne sont pas eux-mêmes les voisins du Nicaragua. En réalité, le Nicaragua a donné son appui entier et inconditionnel au processus de Contadora, qui représente les efforts des Etats de la région pour parvenir à un régime de paix et de sécurité parmi les pays de l'Amérique centrale, fondé sur le respect des principes de non-intervention et de non-ingérence, d'autodétermination et de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Le Nicaragua

M. Sinclair (Guyana)

a fait la preuve, de façon tangible, de son engagement envers les objectifs du Groupe de Contadora lorsque, le 21 septembre 1984, il a annoncé sa décision de signer immédiatement et inconditionnellement l'Acte de Contadora. Ce faisant, il a indiqué son intention de se soumettre volontairement aux restrictions et aux limites imposées par l'Acte de Contadora aux Etats d'Amérique centrale dans l'intérêt de la paix dans la sous-région.

Contadora représente une affirmation, par les Etats de la région, de leur volonté de rechercher des solutions aux problèmes existants dans cette région et de leur aptitude à trouver ces solutions grâce au dialogue et à une coopération concrète. Les solutions proposées par les Etats de Contadora revêtent la plus grande légitimité : elles sont issues de la région elle-même et répondent aux intérêts et aux besoins des peuples tels qu'ils les ont déterminés. Si on en permet l'application, ces mesures donneront des résultats. Le processus de Contadora jouit d'un appui international important. Le Guyana réitère son appui à ce processus et formule l'espoir que l'acte révisé sera très prochainement adopté formellement. Nous demandons aux Etats d'apporter plus qu'un appui verbal à ces efforts, mais de les soutenir en pratique. Les Etats doivent s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre des buts et des objectifs du Groupe de Contadora ou qui compromettrait leur réalisation.

L'Amérique centrale connaît actuellement un processus de transformations internes, un processus qui évolue dans un contexte de facteurs économiques et sociaux spécifiques. La lutte des peuples de cette région a pour but l'amélioration de leurs conditions de vie et une participation plus large au processus politique. Cette lutte ne vise pas à garantir un avantage stratégique à une puissance étrangère ni à prouver ou à dénoncer la supériorité ou la valeur d'une idéologie mondiale. Il est par conséquent dangereux de donner une fausse image des mouvements nationaux en faveur du changement dans la région et de les couler dans un moule qui n'est pas le leur.

Il est normal que les différents Etats de la région empruntent des voies différentes en matière de développement et de stratégies politiques, compte tenu de leur expérience historique propre, de leur propre conception des transformations qui s'imposent et des meilleurs moyens d'y parvenir. La véritable preuve de

M. Sinclair (Guyana)

l'attachement à la démocratie dans les relations internationales est sans aucun doute l'aptitude à accepter les différences et à ne pas insister sur une conformité idéologique.

L'intolérance jointe aux erreurs de jugement et aux mauvaises interprétations de la nature et de l'importance des changements qui interviennent en Amérique centrale ont conduit à des excès, lesquels ont été déplorés avec une grande éloquence en cette instance, et aux souffrances que le peuple du Nicaragua continue d'endurer. Il doit y avoir, il y a, une autre option à ces politiques.

Les problèmes de l'Amérique centrale ne se prêtent pas à des solutions militaires, ni à des solutions imposées de l'extérieur. Cela a été répété à satiété dans cette instance. Ma délégation espère sincèrement que le Conseil réagira de manière efficace et appropriée au grave problème que le Nicaragua a porté à son attention. Nous espérons également que ce débat permettra de faire pression afin que les politiques de force, d'affrontement et de guerre soient abandonnées au profit des solutions pacifiques négociées. Il est temps de donner une chance à la paix en Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Guyana pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Guatemala. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. FAJARDO MALDONADO (Guatemala) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence et vous dire combien nous en sommes heureux. Nous sommes convaincus que grâce à votre compétence et à vos qualités personnelles les travaux du Conseil de sécurité seront fructueux.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Représentant permanent du Pérou, l'ambassadeur Javier Arias Stella, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois écoulé.

Permettez-moi également de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir donné à ma délégation la possibilité de prendre la parole devant cet organe important des Nations Unies.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

Le Guatemala s'adresse au Conseil de sécurité, en cette occasion, en tant que Pays d'Amérique centrale profondément préoccupé par la crise qui affecte notre région et qui, ces derniers jours, s'est encore aggravée à la suite de mesures économiques et politiques prises contre l'un des pays de l'isthme centre-américain et qui compromettent les négociations qui se déroulent au Groupe de Contadora.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

Nous avons suivi le débat avec intérêt et attention, et je tiens à réaffirmer la position du Gouvernement guatémaltèque face à la crise que traverse la région, désireux qu'il est d'apporter sa contribution aux délibérations délicates du Conseil de sécurité.

L'Amérique centrale traverse une crise profonde dans les domaines économique, politique et social. La région a connu, depuis le début des années 80, une grave dépression économique et, depuis 50 ans, des troubles politiques très sérieux. Il en découle un climat d'instabilité et de confusion qui rend plus difficile la recherche de solutions à cette crise. La région a été victime de phénomènes externes et internes et d'un ensemble de facteurs préjudiciables qui puisent leurs racines dans l'économie internationale et qui sont liés au commerce des produits, à la coopération financière extérieure, aggravée par les exigences outrancières d'organismes financiers internationaux, bilatéraux et multilatéraux, et qui font que nos pays supportent une part disproportionnée du fardeau de l'adaptation à la situation nouvelle.

Une étude récente de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a établi que les problèmes politiques et économiques auxquels sont confrontés les pays d'Amérique centrale les ont privés d'au moins 20 années d'acquis qui avaient été enregistrés au moment où le processus d'intégration économique fonctionnait normalement grâce à leur marché commun. D'après la CEPALC, il serait nécessaire de rompre avec les préjugés de gauche et de droite, d'attribuer un rôle plus important à l'Etat, d'accorder des appuis et des encouragements au secteur privé et d'adopter des mesures pragmatiques et sélectives qui portent sur la demande régionale, et ce dans le cadre d'un effort commun en faveur du développement.

Cette situation est également amplement exposée dans le rapport de la Commission nationale bipartite sur l'Amérique centrale, qui était présidée par l'ex-secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Henry Kissinger, rapport dans lequel l'adoption de mesures radicales pour surmonter la crise est recommandée.

J'ai présenté ce bref exposé de caractère économique car mon gouvernement estime que la crise économique est l'une des causes profondes de la situation que nous connaissons actuellement en Amérique centrale; la région est donc devenue plus vulnérable, ce qui permet à de nouveaux acteurs étrangers à la région de prétendre y exercer leur influence.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

Tout cela s'ajoute à des facteurs internes qui exacerbent les tensions politiques et sociales dans certains pays, et qui résultent de l'interaction de phénomènes complexes qui ont eu les répercussions les plus diverses sur nos économies et nos sociétés.

La région est très vulnérable aux influences extérieures et a besoin de la coopération de la communauté internationale dans les efforts qu'elle fait pour sortir de cette double crise. Nous estimons que cette coopération doit venir appuyer les efforts que réalisent les pays d'Amérique centrale pour préserver et intensifier les liens qui les unissent et éviter l'exacerbation de leurs divergences. Aussi, nous attachons une importance toute particulière à la réunion qui s'est tenue à la fin du mois de septembre 1984 entre les cinq ministres des affaires étrangères d'Amérique centrale, les ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora, les membres de la Communauté économique européenne, ainsi que l'Espagne et le Portugal.

La politique extérieure du Guatemala a été et demeure à la hauteur du test historique auquel nous sommes actuellement soumis et est fidèle à sa vocation centre-américaine, caractérisée par les relations que nous entretenons avec les autres pays de la région. Nous maintenons une position équilibrée, qui représente un facteur de stabilité dans la conjoncture actuelle. L'appui à l'intégration régionale et la préservation des acquis restent l'un des objectifs fondamentaux de notre politique extérieure en Amérique centrale, de même que le respect des conventions multilatérales et bilatérales ayant trait au libre-échange et à l'intégration centre-américaine en vigueur entre les pays frères de la région. Appuyer les efforts pour parvenir à l'unité dans la région contribuera notablement à la paix et au développement; négliger ces efforts d'intégration fait courir, sans aucun doute, le risque de ce que les divergences existantes se transforment en conflits aux conséquences imprévisibles. Au fur et à mesure que la coopération interrégionale se renforcera, le climat politique se prêtera de plus en plus à des solutions négociées.

L'appui inconditionnel que nous avons apporté et que nous continuerons d'apporter au Groupe de Contadora est un autre des piliers fondamentaux de notre politique extérieure en Amérique centrale. Depuis le début, nous avons participé à cette importante initiative de paix de la diplomatie latino-américaine. Nous

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

réaffirmons être convaincus de ce que la crise en Amérique centrale exige des solutions politiques et diplomatiques réalisées grâce à des formules permettant de concilier les diverses positions et de tenir compte des principes fondamentaux du droit international.

Il n'y a pas de solutions faciles aux problèmes d'Amérique centrale, mais il existe, chez toutes les parties, une volonté de réalisme et d'efficacité dans la recherche d'un accord global. Nous sommes convaincus qu'il sera possible, d'une façon ou d'une autre, dans un délai relativement court, de surmonter la crise qui menace de dégénérer. Dans ce contexte, il faut souligner que le document dit "Liste d'objectifs", adopté par consensus par les cinq gouvernements associés au processus de Contadora, définit avec précision les objectifs qu'il faudrait réaliser dans les domaines politique, socio-économique et de sécurité pour garantir une paix permanente dans la région. Le Guatemala estime qu'il est très important que, dans chaque pays de l'Amérique centrale, se développent d'authentiques processus de réconciliation et essentiel que le système démocratique soit renforcé, que le pluralisme politique soit garanti et que les droits fondamentaux de l'homme soient respectés. Si tous les pays de l'Amérique centrale se pénétrèrent de la nécessité impérieuse de mettre un terme à la course aux armements, la détente et la paix se rapprocheront d'autant. Il est absurde que les faibles ressources économiques d'Amérique centrale, dans un contexte de crise économique internationale, soient drainées par l'achat d'armement perfectionné.

Mon pays est attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation des Etats américains et, en particulier, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au respect de l'égalité souveraine des Etats, à la solution pacifique des différends internationaux, au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique de tout Etat, à l'autodétermination des peuples, à la non-intervention et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, au droit à la libre navigation et au commerce dans les eaux internationales. Nous souscrivons aux résolutions 530 (1983) du Conseil de sécurité, 38/10 et 39/4 de l'Assemblée générale relatives à l'Amérique centrale, et à la résolution 26/25 (XXV), adoptée également par l'Assemblée générale, contenant la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

d'amitié et de coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) concernant la coopération économique entre pays en développement et à celles qui favorisent le commerce international.

M. Fajardo Maldonado (Guatemala)

Pour terminer, je réaffirme notre appui absolu aux efforts de paix déployés par le Groupe de Contadora. Nous continuerons de coopérer à toute initiative de paix dans la région, afin de parvenir à un accord juste et honorable en Amérique centrale et à une solution d'ensemble de tous les problèmes et de tous les différends existants.

Afin d'agir conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et de tenir compte de l'appui unanime de la communauté internationale dont jouissent les efforts de paix latino-américains, le Conseil de sécurité doit aujourd'hui plus que jamais réaffirmer cet appui afin de créer un climat de négociations plus propice qui favorisera les progrès dans les négociations difficiles et délicates entreprises par le Groupe de Contadora.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Guatemala des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné la possibilité d'expliquer la position de mon gouvernement sur la question dont nous sommes saisis.

Qu'il me soit également permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Ma délégation est convaincue que grâce à votre vaste expérience politique et à vos talents de diplomate les travaux du Conseil seront couronnés de succès dans l'intérêt du raffermissement de la paix et de la sécurité internationales.

Je saisis également l'occasion pour exprimer les remerciements de ma délégation au représentant permanent du Pérou, l'ambassadeur Arias Stella, pour la façon exemplaire dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

Je vais tout d'abord citer l'ancien Président du Venezuela, Carlos Andres Perez, maintenant membre du Sénat de son pays, qui a dit, dans un article publié récemment :

"Pour les Latino-Américains, au moins, les leçons tirées du Viet Nam sont évidentes : les Etats-Unis sont les plus forts lorsqu'ils agissent en faveur de la justice et des changements démocratiques; ils se montrent très efficaces

M. Ott (RDA)

lorsqu'ils agissent multilatéralement; et ils remportent un succès particulier lorsqu'ils oeuvrent sur un pied d'égalité avec leurs voisins en faveur de la paix, de la liberté et de la démocratie. Nous souhaiterions que les Etats-Unis en soient aussi convaincus que nous."

Ces mots ont été inspirés à un homme d'Etat latino-américain fort de l'expérience qu'il a eue de la politique américaine appliquée dans cette région dans le passé et présentement. Ils expriment le voeu de nombreux politiciens et peuples d'Amérique latine et d'Amérique centrale d'être traités par les Etats-Unis comme des partenaires égaux, maîtres de leur destin, et de ne pas se voir dicter par le Gouvernement américain la manière d'organiser leurs sociétés.

Cet appel s'est soldé par une nouvelle aggravation de la politique d'agression et d'ingérence en Amérique centrale, notamment par la décision du Gouvernement américain d'imposer un embargo contre le Nicaragua.

Déjà lors du minage des ports nicaraguayens, une majorité écrasante des représentants au Conseil de sécurité avait demandé qu'il soit mis fin aux actes d'agression contre le Nicaragua, s'était prononcée pour une solution politique aux problèmes de la région et avait demandé instamment que se poursuivent les efforts de paix en cours. A ce moment-là, en avril 1984, un seul membre permanent du Conseil de sécurité avait voté contre la résolution qui réaffirmait le droit du Nicaragua et de tous les pays de la région de vivre en paix et en sécurité, à l'abri de toute ingérence étrangère, demandait qu'il soit mis fin immédiatement au minage des ports nicaraguayens, qui a entraîné des pertes humaines et matériels et condamnait les entraves à la libre navigation et au libre commerce. Aujourd'hui, les milieux dirigeants des Etats-Unis essaient une fois encore de contrecarrer les demandes de la communauté internationale, renouvelées au cours de ce débat, et d'exercer un chantage sur l'Etat souverain du Nicaragua en recourant à un blocus économique afin de parvenir à soumettre le Nicaragua à leur volonté et à réaliser leur ambition hégémoniste dans la région.

Comme la majorité des Etats, mon pays rejette ces manoeuvres et demande que ces mesures soient rapportées immédiatement dans l'intérêt d'une solution pacifique aux problèmes existant en Amérique centrale, de l'amélioration du climat international et du libre développement du commerce international.

Ceux en particulier qui, dans leurs déclarations prônent si fortement la suppression des restrictions commerciales devraient passer aux actes,

Comme le représentant du Nicaragua, l'ambassadeur Chamorro Mora, et les représentants d'autres Etats l'ont dit de façon convaincante dans ce débat, les dernières mesures dont vient d'être l'objet le Nicaragua doivent être placées dans le contexte d'une politique générale, qui s'est poursuivie au fil des ans mais qui vient encore de se durcir, dont le but est de renverser le gouvernement légitimement élu d'un pays libre et indépendant.

Le monde doit être vigilant et rejeter la spirale des actes militaires, politiques et économiques tendant à saper la souveraineté du Nicaragua. Il doit contribuer à faire reprendre leurs esprits à ceux qui se livrent à de telles activités qui ne sont que le prélude à des aventures plus dangereuses.

Cette position à l'égard des problèmes de l'Amérique centrale est lourde de dangers pour la paix. Mon pays condamne sans réserve toute forme d'agression armée, les pressions politiques exercées sur le Nicaragua ainsi que les menaces proférées contre Cuba et les attaques croissantes dont sont l'objet d'autres pays d'Amérique centrale.

Le dernier blocus commercial et économique total imposé par les Etats-Unis contre le Nicaragua illustre leur politique constante de menace et de coercition et constitue une violation flagrante de tous les principes fondamentaux du droit international. Ainsi, ces forces vont à l'encontre de la volonté des Etats Membres des Nations Unies qui, à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, ont demandé qu'il soit mis fin aux blocus et aux embargos économiques contre les pays en développement.

L'embargo est un autre maillon dans la chaîne de mesures qui visent à renverser le président légalement élu et le gouvernement d'un Etat souverain. Mais, ce qui est caractéristique de leur part, les politiciens américains empêchent l'imposition de sanctions efficaces contre le régime fasciste d'apartheid d'Afrique du Sud qu'a exigée la majorité écrasante des Etats.

M. Ott (RDA)

La RDA exige la cessation immédiate et complète de l'intervention dans les affaires intérieures des pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes, ainsi que des mesures d'agression contre le Nicaragua. Dans l'intérêt d'un règlement politique juste en Amérique centrale, le Conseil de sécurité devrait contribuer à mobiliser les efforts internationaux.

Nous appuyons la demande des pays non alignés en faveur d'une solution pacifique aux problèmes de la région, comme cela est contenu dans le communiqué adopté par le Bureau de coordination du mouvement des pays non alignés, le 7 mai 1985.

Le Chef d'Etat de la République démocratique allemande, Eric Honecker, a déclaré à l'occasion de la visite récente du Président du Nicaragua, Daniel Ortega, dans mon pays que nous nous félicitons de la lutte résolue du peuple du Nicaragua pour la reconstruction démocratique et nationale de son pays, lutte que la RDA a suivie avec admiration et sympathie. Les événements du Nicaragua, a-t-il dit, sont la preuve de l'aptitude d'un peuple à façonner son propre destin, à établir l'ordre social de son choix et à lutter résolument contre l'ignorance et la misère.

Le Chef d'Etat de mon pays a exprimé son plein appui aux efforts tentés pour trouver une solution pacifique au conflit de l'Amérique centrale et s'est félicité des activités des Etats de Contadora à cette fin. Il a demandé une reprise des conversations entre les Etats-Unis et le Nicaragua à Manzanillo, conversations que les Etats-Unis ont interrompues. Eric Honecker a assuré le Président Ortega de l'amitié de la RDA pour le Nicaragua et de sa solidarité très ferme avec sa lutte pour poursuivre la construction démocratique nationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la RDA pour les aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de l'Argentine, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUNIZ (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations pour l'honneur qui vous échoit de présider le Conseil de sécurité durant le mois de mai et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de ces délicates fonctions.

Je voudrais également féliciter le Représentant permanent du Pérou, l'ambassadeur Arias Stella, de la façon brillante et intelligente dont il a dirigé les précédentes réunions du Conseil.

M. Muniz (Argentine)

De même, Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer ma gratitude pour m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant cet auguste organe.

Mon gouvernement suit avec une profonde préoccupation l'évolution des événements en Amérique centrale et estime que l'Argentine, partie intégrante de la communauté latino-américaine, a une responsabilité dans la recherche de solutions au conflit qui affecte ces peuples frères.

Il ne fait aucun doute que la complexité des problèmes que nous connaissons et la gravité de leurs conséquences possibles représentent un tout qui affecte l'ensemble de la communauté internationale. Néanmoins, nous sommes persuadés que les pays de la région sont ceux qui doivent offrir, tout d'abord, les moyens adéquats pour trouver une solution. Dans ce sens, l'apport du Conseil aux efforts régionaux revêt une importance toute particulière.

Nous croyons que le moment est maintenant opportun pour rappeler notre conviction que les seules options sérieuses qui existent pour trouver la paix en Amérique centrale sont le processus de négociations politiques, lancé il y a deux ans par les membres du Groupe de Contadora, et la reprise du dialogue entamé durant les rencontres de Manzanillo. L'Argentine s'est engagée avec vigueur à appuyer les démarches de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, et elle estime que les efforts de ces gouvernements doivent être poursuivis et encouragés. C'est pour cette raison que nous ne pouvons manquer de dire que nous serions déçus de toute mesure unilatérale qui s'écarterait de l'esprit qui anime les efforts de cette entreprise latino-américaine qu'est Contadora. La force et l'importance considérables de Contadora ne découlent pas seulement de son caractère latino-américain; elles sont aussi le résultat de sa pleine adhésion aux principes du droit international et du droit interaméricain, profondément enracinés dans tous nos peuples.

Nous réaffirmons qu'il est indispensable d'insister sur le dialogue afin que par ce moyen - et les garanties idoines - l'on trouve des solutions pacifiques et durables.

Grâce à une action commune des pays latino-américains, d'autre part, il est possible d'éviter que le conflit d'Amérique centrale ne s'inscrive dans un cadre d'affrontement beaucoup plus vaste et que notre région ne se voit pousser à pâtir des conséquences de l'affrontement est-ouest.

L'on connaît l'attitude traditionnelle de l'Argentine quant au respect des principes du droit international interaméricain, principes qu'elle a contribué

M. Muniz (Argentine)

à formuler et à mettre en pratique. Il ne saurait donc y avoir une occasion plus propice pour rappeler les paroles de l'ancien Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Honorio Pueyrredón :

"La souveraineté des Etats consiste dans le droit absolu, l'entière autonomie intérieure et l'indépendance extérieure complète. Ce droit est garanti aux nations fortes par leur force et aux nations faibles par le respect que leur manifestent les nations fortes. Si ce droit n'est pas consacré ni appliqué de façon absolue, l'harmonie juridique internationale n'existe pas.

Ces principes, consacrés comme conquête de la civilisation, s'imposent encore davantage en Amérique, pour la bonne coexistence des peuples qui la composent. La République argentine à tous les moments de son histoire a appliqué ces postulats."

Les principes de la non-intervention et de l'autodétermination font partie de l'histoire de l'Amérique latine, et c'est justement nos pays qui ont recherché le plus ardemment leur consolidation. Leur exercice représente une constante dans la politique extérieure de mon pays. Le Président Alfonsín, à maintes reprises, et notamment dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies, a affirmé qu'ils constituent les bases de la coexistence civilisée.

Dans tout processus de négociation, il est fondamental que les parties s'abstiennent d'adopter des mesures qui pourraient rendre plus difficile la recherche de solutions. Ces derniers mois, mon gouvernement a constaté avec préoccupation que ce n'était pas le cas en Amérique centrale. Divers événements ont contribué à la détérioration de la situation et font obstacle au progrès des démarches diplomatiques.

M. Muniz (Argentine)

Aujourd'hui, au Conseil, nous examinons une situation nouvelle qui détériore le climat de confiance indispensable si l'on veut progresser vers la recherche d'accords durables. Nous sommes d'avis qu'imposer des sanctions économiques au Gouvernement du Nicaragua, ne fait pas seulement obstacle à une solution rapide du conflit, mais risque de conduire à un durcissement et, pis encore, à une radicalisation de positions.

L'Argentine a toujours eu la même position claire à l'égard de l'adoption de mesures économiques contre un Etat. Mon pays, qui a été affecté il n'y a pas si longtemps par des mesures coercitives de ce type durant le conflit des îles Malvinas, avait en cette occasion bénéficié de l'appui unanime et de la solidarité des pays d'Amérique latine. De telles mesures ne sont pas conformes aux dispositions du droit international et elles vont à l'encontre de l'épanouissement de relations d'amitié entre les Etats. Elles ont un effet négatif sur la recherche de solutions et, d'une manière générale, produisent des résultats opposés à ceux initialement recherchés.

Dans le cadre de l'hémisphère, ces mesures vont à l'encontre de l'article 19 de la Charte de l'Organisation des Etats américains.

Dans le cadre de notre Organisation, elles sont contraires à ce qui est clairement énoncé, tant dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats que dans les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, les résolutions 38/197 et 39/210 entre autres.

Je voudrais conclure mon bref exposé en donnant lecture de la déclaration publiée par le Ministère des relations extérieures de mon pays le 3 mai dernier, laquelle résume bien les arguments que je viens de présenter :

"Le Gouvernement argentin regrette l'évolution de la crise en Amérique centrale et exprime sa vive préoccupation devant l'imposition de mesures de caractère économique par le Gouvernement des Etats-Unis.

De plus, il déplore tous les actes de quelque partie que ce soit susceptibles d'éloigner davantage encore la possibilité d'une solution pacifique, politique et définitive pour la région, laquelle solution ne peut être trouvée qu'en respectant les principes du droit international interaméricain et en mettant cette crise en marge du conflit Est-Ouest.

Aujourd'hui plus que jamais, le Groupe de Contadora a besoin de l'appui véritable de tous les pays du monde. Mais plus encore il a besoin de la volonté politique du continent américain et d'encouragements pour relancer le dialogue de Manzanillo afin d'établir la paix en Amérique latine."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il a eues pour le Président.

L'orateur suivant est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai.

J'aimerais aussi féliciter le représentant du Pérou, l'Ambassadeur Javier Arias Stella, pour la façon compétente et efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'avril.

Enfin, je voudrais remercier tous les autres membres de nous avoir donné l'occasion de participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil.

La tension accrue en Amérique centrale, notamment au Nicaragua à la suite des actes hostiles des Etats-Unis, devient un sujet de constante préoccupation pour la communauté internationale. Ces dernières semaines de nouvelles étapes ont été franchies dans l'escalade de la politique interventionniste des Etats-Unis et de leurs actes et menaces perpétuels d'agression contre le Nicaragua.

Après avoir publiquement annoncé son intention de renverser le Gouvernement sandiniste du Nicaragua, le Gouvernement Reagan a pris une mesure dangereuse de plus en imposant un embargo général contre le Nicaragua. Ce nouvel acte est de toute évidence en violation de la Charte des Nations Unies, du droit international et du traité signé entre les deux pays.

Au cours des deux dernières réunions, l'Ambassadeur du Nicaragua et de nombreux autres représentants nous ont fait un récit évocateur des aspects illégaux précis des actes des Etats-Unis, qu'ils ont dénoncés, actes perpétrés contre l'indépendance, la souveraineté et la liberté du peuple nicaraguayen et sa liberté d'établir un nouveau système social.

En dépit des allégations diffamatoires des Etats-Unis selon lesquelles le Nicaragua est un "satellite de l'Union soviétique" - ce qui est censé justifier les nouveaux actes des Etats-Unis - personne ne se laisse bernier. La communauté internationale ne sait que trop bien qui est le fauteur de troubles dans la région. Le prétendu plan de paix Reagan pour l'Amérique centrale et les actes hostiles des Etats-Unis ont suscité à la fois son indignation et son opposition.

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

Les nombreux pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine constamment en butte aux pressions économiques et aux menaces de leur voisin du nord ont exprimé leur condamnation. Nombreux sont les alliés des Etats-Unis qui ont critiqué l'attitude adoptée par les Etats-Unis et dit sans ambages qu'ils ne suivraient pas les Etats-Unis dans leurs manoeuvres. Des personnes de bonne foi, parmi lesquelles nombre d'hommes politiques et de parlementaires d'Europe occidentale et des Etats-Unis, ont défilé pour protester contre les actes et les menaces d'agression des Etats-Unis dont le Nicaragua fait l'objet. Les slogans "Etats-Unis, sortez du Nicaragua!" ont retenti à travers les villes d'Europe et même aux Etats-Unis. Le message est clair : les gens ne veulent pas d'une autre guerre inhumaine, immorale et illégale en Amérique centrale.

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

Les mesures prises récemment par les Etats-Unis nous remettent en mémoire ce qu'ils ont fait dans de nombreuses parties du monde. Je ne vais pas citer le cas de la République dominicaine, de Cuba, du Guatemala, de la Grenade, du Liban, etc. Je voudrais simplement parler du cas particulier du Viet Nam car, dans l'escalade des mesures de coercition et de la force de la part des Etats-Unis, on peut y trouver une similarité avec celui du Nicaragua.

Nous, peuple vietnamien, avons jadis été faussement accusés d'être l'"instrument de l'Union soviétique et de la Chine" et, en conséquence, nous ne sommes nullement surpris par le "sale tour éculé" joué au Nicaragua par les Etats-Unis. Nous avons été victimes de diverses mesures et d'un processus d'escalade qui a abouti à la guerre d'agression menée par les Etats-Unis, la plus longue, la plus étendue et la plus sanglante qui soit, guerre qui n'a pris fin qu'après deux longues décennies - 21 ans pour être précis. Ce qui s'est produit au Viet Nam a toutes les chances de se produire maintenant au Nicaragua et ailleurs, car c'est à la guerre d'agression que mènera l'escalade.

Le danger d'une telle guerre est réel, et le Nicaragua a de bonnes raisons de se tenir sur ses gardes étant donné les actes hostiles des Etats-Unis. En tant que victime des actes criminels commis par les Etats-Unis au cours d'une guerre aux conséquences d'une portée si considérable qu'il nous faudra des années pour nous en remettre, nous jugeons de notre responsabilité de fournir un témoignage solidement fondé au Conseil : les actes des Etats-Unis menacent non seulement l'indépendance et la souveraineté du Nicaragua mais également la paix, la sécurité et la stabilité de la région et celles du monde dans son ensemble. Ils sont absolument contraires aux intérêts légitimes des peuples du Nicaragua et des Etats-Unis et à ceux de tous les peuples de la région.

Nous dénonçons et condamnons vigoureusement les actes des Etats-Unis et les menaces d'agression dont le Nicaragua est la cible, et nous demandons que les Etats-Unis mettent immédiatement un terme à leurs actes dangereux et hostiles à l'encontre du Nicaragua. Nous prions instamment le Conseil de prendre des mesures efficaces pour contraindre ce membre permanent à se plier à cette exigence. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer pleinement le peuple nicaraguayen en ces heures critiques.

M. Le Kim Chung (Viet Nam)

Nous félicitons le Président du Bureau de coordination du mouvement des non-alignés pour avoir répondu rapidement à l'appel du Nicaragua. Nous appuyons pleinement le communiqué adopté par consensus lors de la dernière réunion du Bureau et qui a été présenté par le représentant de l'Inde au nom du Bureau. Nous appuyons également le projet de résolution dont le Conseil est saisi. Nous estimons que son adoption est le moins que puisse faire le Conseil, dans l'immédiat, pour appuyer le Nicaragua, petit pays non aligné et Membre à part entière de notre Organisation.

Le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam admirent le peuple et le Gouvernement du Nicaragua, qui luttent en ce moment pour la survie de leur Etat indépendant et souverain. Encouragé par la réalité de notre époque - à savoir qu'un petit pays peut, avec l'appui et l'assistance de pays amis, se défendre solidement contre un ennemi bien plus grand et plus fort -, le peuple du Nicaragua remportera à coup sûr la victoire finale dans la lutte qu'il mène pour l'indépendance nationale et la liberté. Nous saluons la bonne volonté manifestée par le Gouvernement du Nicaragua dans la recherche d'une solution pacifique au conflit. Nous avons, de façon répétée, exprimé notre appui à la juste cause de nos frères et soeurs du Nicaragua. Le succès de la visite effectuée récemment au Nicaragua par le Président de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Viet Nam confirme mes propos. Nous réaffirmons notre appui à la position du Gouvernement du Nicaragua, selon laquelle les pourparlers bilatéraux de Manzanillo entre le Nicaragua et les Etats-Unis devraient reprendre sans délai et les efforts du Groupe de Contadora recevoir notre plein appui.

Nous vivons dans les années 80 du XXe siècle, à un moment où aucun pays, aussi grand et fort qu'il puisse être, ne peut imposer aux autres la voie à suivre. Les Etats-Unis devraient tirer les leçons de leur expérience et faire face à la réalité. Autrement, ils ne feront que s'enliser dans l'échec et la défaite. Une deuxième guerre du Viet Nam ne serait pas une bonne chose pour les Etats-Unis. Telle est la sentence de l'histoire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Viet Nam des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes remerciements à vous et aux membres du Conseil pour m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Nous sommes convaincus que vous saurez diriger les travaux du Conseil avec compétence et sagesse.

Je tiens également à dire combien ma délégation a apprécié la brillante façon dont le Représentant permanent du Pérou, l'ambassadeur Arias Stella, a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour examiner une fois de plus la plainte du Gouvernement du Nicaragua relative à la dangereuse situation créée par les menaces des Etats-Unis à l'encontre du Nicaragua. L'Ambassadeur du Nicaragua nous en a brossé un tableau équilibré dans la déclaration qu'il a prononcée au Conseil avant-hier.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Les mesures économiques coercitives et l'imposition d'un embargo commercial récemment décrété par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, sans justification aucune, contre le peuple et le Gouvernement du Nicaragua constituent une violation flagrante de la décision du Conseil de sécurité figurant dans la résolution 530 (1983) et des deux résolutions de l'Assemblée générale 38/10 et 39/4.

Les mesures économiques et l'imposition d'un embargo illégal constituent aussi une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes et des règles du droit international ainsi qu'une violation de tous les normes et principes internationaux notamment ceux relatifs à la liberté des Etats de choisir leur système économique, politique et social. Elles sont aussi contraires au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats reconnu par la Charte et elles sapent les efforts déployés par le Groupe de Contadora en vue de la recherche d'une solution politique par la négociation aux problèmes graves que connaît la région de l'Amérique centrale.

La République arabe syrienne, compte tenu de sa solidarité totale avec le peuple et le Gouvernement du Nicaragua et compte tenu des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que les décisions du Sommet du Mouvement des non-alignés, condamne cet embargo commercial imposé par les Etats-Unis d'Amérique. De même, elle condamne les autres mesures de pression économique prises récemment contre le Nicaragua. Elle voit dans toutes ces mesures, qui viennent s'ajouter aux actes militaires, un plan colonialiste impérialiste visant à déstabiliser le Gouvernement du Nicaragua et à le renverser. Elle pense aussi que ces provocations aggravent la tension dans la région de l'Amérique centrale et sont une menace contre la paix et la sécurité.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne exprime son appui total aux efforts déployés par le groupe de Contadora afin de parvenir à une solution politique dans la région et exprime sa ferme solidarité envers un Nicaragua désireux de parvenir à une telle solution.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne demande qu'il soit immédiatement mis fin à toutes les menaces, à toutes les attaques et actes hostiles et aux mesures coercitives économiques prises contre le peuple et le gouvernement nicaraguayens, et engage le Conseil de sécurité à prendre les responsabilités que

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

la Charte lui confère afin de condamner cette agression économique et de se ranger aux côtés du peuple et du Gouvernement nicaraguayens dans leur lutte.

La Syrie est l'un des pays arabes qui souffrent des tentatives d'emprise colonialiste et de l'hégémonie impérialiste, tout comme le Nicaragua et d'autres pays de l'Amérique latine. Nous nous trouvons donc, avec d'autres Etats non alignés, sur le même plan en ce qui concerne les tentatives d'hégémonie visant à assujettir les peuples et à infléchir leur propre destin.

Nous avons écouté hier le représentant des Etats-Unis. Il est paradoxal de noter que son Gouvernement, alors qu'il s'oppose vigoureusement à l'embargo économique décidé par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale chaque fois qu'il s'agit des régimes racistes d'Afrique du Sud et d'Israël, trouve des motifs et des justifications fallacieuses pour imposer l'embargo contre tout Etat qui lutte pour l'indépendance et l'autodétermination, comme si les régions du Moyen-orient ou de l'Afrique du Sud étaient ses propres fiefs dans lesquels il puisse agir à sa guise en dépit de la volonté de leurs peuples.

La plainte examinée aujourd'hui par le Conseil est la meilleure preuve de cette contradiction flagrante dans l'attitude des Etats-Unis.

Nous pensons que cette attitude paradoxale est contraire aux obligations internationales des Etats-Unis en tant que super-puissance et membre permanent du Conseil de sécurité. Sur cette base, nous invitons le Gouvernement des Etats-Unis à respecter ses obligations bipartites et ses obligations collectives telles qu'elles sont énoncées dans la Charte, et nous l'invitons aussi à reprendre les pourparlers bilatéraux avec le Gouvernement du Nicaragua en vue de parvenir à un arrangement définitif basé sur le respect mutuel et le droit à l'autodétermination.

Enfin, la délégation de la République arabe syrienne tient à réaffirmer sa ferme solidarité avec le Gouvernement et le peuple du Nicaragua et demande qu'il soit immédiatement mis fin à toutes les attaques et à tous les actes hostiles ainsi qu'aux mesures coercitives économiques et à l'embargo commercial contre le peuple du Nicaragua et son gouvernement national élu. Nous exprimons également notre espoir de voir le Conseil s'acquitter de son rôle principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales pour mettre fin à la situation grave qui menace la paix et la sécurité dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Honduras. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HERRERA CACERES (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire tout le plaisir que nous éprouvons à vous voir présider les réunions du Conseil de sécurité au cours du mois de mai. Nous avons déjà eu l'occasion, depuis 1973, de travailler avec vous à différentes réunions et conférences internationales et nous avons pu apprécier votre équanimité et vos éminentes qualités diplomatiques qui garantiront le succès de votre mandat.

Nous voudrions aussi exprimer notre reconnaissance au représentant permanent du Pérou, M. Javier Arias Stella, pour la façon excellente dont il a accompli ses fonctions de président au mois d'avril.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance au Conseil pour nous avoir invités à participer sans droit de vote aux discussions concernant la question inscrite à l'ordre du jour.

Le processus de négociation de Contadora a jusqu'à présent un solde positif. Lors de la dernière réunion des plénipotentiaires, tenue les 11 et 12 avril, de nouveaux progrès ont été réalisés lorsque les mécanismes de vérification et de contrôle et les grandes lignes du processus qui en découle sur le plan politique, dans le domaine des réfugiés, en matière de sécurité et en matière économique et sociale ont été acceptés.

Le Honduras continue à participer avec sérieux et détermination au processus de négociation de Contadora qui se poursuivra la semaine prochaine, du 14 au 17 mai. C'est dans ce cadre que les Ministres des relations extérieures d'El Salvador, du Costa Rica, du Guatemala et du Honduras se sont réunis le 7 mai à San Salvador pour préparer leur participation à la prochaine réunion de Contadora. A la fin de leurs délibérations, ils ont publié la Déclaration de San Salvador qui a été distribuée aujourd'hui au Conseil sous la cote S/17174.

M. Herrera Caceres (Honduras)

En outre, le Gouvernement du Honduras examine actuellement l'embargo économique décrété par les Etats-Unis à l'encontre du Nicaragua, et ses incidences sur les relations économiques de l'Amérique centrale. Ce sujet fera également l'objet d'une réunion du Conseil monétaire d'Amérique centrale, qui compte pour membres les cinq gouvernements d'Amérique centrale, prévue le 17 mai à San José du Costa Rica. Ensuite, une réunion conjointe des Ministres de l'économie et des Présidents des banques centrales de tous les Etats d'Amérique centrale aura également lieu.

Etant donné la tenue de toutes ces réunions, nous n'avions pas l'intention de contribuer à un débat et à l'examen d'un projet de résolution qui, selon nous, serait limité à la détérioration des relations bilatérales entre les Etats-Unis et le Nicaragua. En adoptant cette attitude, nous voulions manifester notre désir de nous attacher aux aspects essentiels de la recherche d'une solution à la crise que connaît l'Amérique centrale et éviter ainsi de nous associer à la relance de discussions - qui ne sont que trop connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale - sur les positions de chacun des Etats d'Amérique centrale à ce sujet.

Néanmoins, contre toute attente, nos intentions - dont je vous avais fait part, Monsieur le Président, lors des consultations que vous avez bien voulu tenir avec les pays intéressés - ne se sont pas concrétisées parce que, d'une part, l'objectif invoqué comme devant servir de base à la convocation de ce Conseil a été présenté avec une portée si large qu'il a prêté à confusion. En fait, ce que le Nicaragua recherche c'est une déclaration du Conseil limitée à ses relations bilatérales avec les Etats-Unis, tel qu'indiqué dans le paragraphe 1 du projet de résolution, et cela ne correspond pas à l'objectif plus large avancé pour la convocation, qui était "d'examiner la situation extrêmement grave qui existe actuellement dans la région de l'Amérique centrale". Pour combler cette lacune, le Nicaragua, dans le reste du projet, parle d'abord de lui-même, et ensuite, "des autres Etats de la région".

Mais, le Gouvernement du Nicaragua pourrait difficilement se faire l'interprète objectif de la situation qui règne en Amérique centrale, étant partie au conflit dont il est largement responsable.

D'autre part, étant donné la tournure qu'a prise ce débat lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour, nous sommes obligés de vous empêcher que l'examen d'un aspect spécifique des relations centre-américaines n'engendre la confusion

M. Herrera Caceres (Honduras)

lorsqu'il s'agit de déterminer les causes de la crise en Amérique centrale et les perspectives d'une solution globale en fonction de ces causes, dévalorisant ainsi la portée des progrès accomplis dans le processus de négociation de Contadora.

Par conséquent, pour ce qui est du point de l'ordre du jour, à savoir la situation très grave qui existe en Amérique centrale, il convient que le débat reprenne tous les éléments qui ont conduit à cette grave situation et qui la prolongent.

Dans cet ordre d'idées, on ne peut ignorer les actes sérieux auxquels on s'est livré contre d'autres pays de la région centre-américaine. Nous n'en donnerons que trois exemples récents pour démontrer ce qui est fait contre notre pays.

Premièrement, la semaine dernière, six Nicaraguayens, membres du Front sandiniste et travaillant pour l'armée du Nicaragua, ont été capturés au Honduras et ont avoué avoir eu pour mission, certains depuis 1979, de faire passer des armes et de les cacher dans différents secteurs du territoire hondurien. Ils devaient faire la liaison pour préparer l'infrastructure qu'utiliseraient des groupes de Honduriens qui continuent de s'entraîner dans les écoles subversives du Nicaragua et des pays extérieurs à la région, afin de porter atteinte à la stabilité du Honduras. Il convient aussi d'ajouter que, quand la question de la situation qui règne en Amérique centrale, a été examinée à l'Assemblée générale, nous avons déjà attiré l'attention sur ces faits en déclarant, le 10 novembre 1983 :

"Il est important de rappeler que le 19 juin, le jour même où les Nicaraguayens ont célébré l'anniversaire de leur révolution, le Gouvernement nicaraguayen a permis que son territoire soit utilisé et a lui-même utilisé son territoire pour faire entrer au Honduras la première centaine de subversifs armés. Ceux-ci ont été dûment contrôlés grâce aux paysans qui forment la population du pays. Toutefois, les informations obtenues révèlent qu'il y a environ 2 000 hommes qui, à partir du Nicaragua, se préparent militairement à pénétrer au Honduras à des fins de subversion." (A/38/PV.48, p. 32-33)

Deuxièmement, depuis le 4 mai de cette année, dans la partie orientale du Honduras, limitrophe du Nicaragua, il s'est produit un déplacement de plus de 10 000 soldats sandinistes appuyés par une artillerie incroyable, notamment les engins de mort atroces et aveugles appelés "orgues de Staline", d'une puissance

M. Herrera Caceres (Honduras)

de destruction immense. Ces troupes ont commis des violations territoriales contre le Honduras et ont bombardé quotidiennement, et de façon intensive, une partie du territoire hondurien limitrophe du Nicaragua, ce qui a obligé les paysans honduriens de ces localités - plus de 5 000 personnes - à se replier à l'intérieur du territoire; en outre, plus d'une centaine de Nicaraguayens se sont réfugiés dans notre territoire pour les mêmes raisons. Ce nouveau flot de réfugiés est venu s'ajouter aux plus de 25 000 réfugiés nicaraguayens qui se trouvent, pour des raisons humanitaires, dans notre pays.

L'armée hondurienne vient d'envoyer certaines unités militaires vers ce foyer de tension attisé par le Gouvernement du Nicaragua. Le Conseil national de sécurité a annoncé hier son intention de régler le problème posé par la situation sérieuse qui règne dans ce secteur limitrophe.

Troisièmement, le 2 avril, une nouvelle violation de la souveraineté territoriale du Honduras a été commise : un convoi de 17 militaires sandinistes et de 7 camions qui se trouvaient à 7 kilomètres à l'intérieur du territoire hondurien a été capturé. Le Gouvernement du Nicaragua a expliqué qu'il s'agissait d'"une erreur déplorable" et que le convoi avait "passé la frontière par inadvertance".

Le Gouvernement du Honduras a rendu au Gouvernement du Nicaragua ses militaires et ses camions, le samedi 27 avril dernier. Ce pourrait être un geste de bonne volonté à retenir de la part du Gouvernement hondurien face à l'attitude de l'armée nicaraguayenne qui, le 8 mai de l'année dernière, dans un acte inqualifiable et sans préavis, a abattu un hélicoptère hondurien non armé, qui avait involontairement survolé, dans des conditions atmosphériques difficiles, l'espace aérien du Nicaragua. Cet événement a provoqué la mort de 8 Honduriens, des civils pour la plupart, qui effectuaient une mission strictement administrative en territoire hondurien.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Nous nous limiterons, à titre d'introduction, à ces trois exemples d'actes incompatibles avec la Charte de l'Organisation des Etats américains, la Charte des Nations Unies et les objectifs de paix du processus de Contadora. Connaître ces événements peut être utile pour ceux qui se préoccupent de suivre l'évolution de la situation grave qui existe en Amérique centrale ou de se prononcer sérieusement à son sujet.

Dans sa déclaration du 8 mai, le Représentant permanent du Nicaragua a fait des allusions précises à certaines activités qui avaient lieu sur le territoire du Honduras. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé pourquoi, si le Nicaragua était accusé d'intervenir dans les affaires de ses voisins, lesdits voisins étaient restés silencieux.

Pour toutes ces raisons, le Honduras s'est vu obligé de participer à ce débat, qui touche directement ses intérêts comme ceux d'autres pays d'Amérique centrale, étant donné que l'on tente de donner une vision très partielle et très tendancieuse de la situation existant actuellement en Amérique centrale, quant à ses responsables et à ses victimes, à ses origines et à ses conséquences, et que, par-dessus tout, l'on essaie de manière insolite de minimiser la responsabilité principale et le droit souverain que détiennent les cinq Etats d'Amérique centrale de résoudre eux-mêmes cette situation.

Il faut bien le dire : les Honduriens estiment par principe que la détérioration des relations commerciales traditionnelles entre un pays d'Amérique centrale quelconque et l'étranger ne peut manquer d'avoir des répercussions, sous une forme ou une autre, sur les relations entre pays de la région. Mais nos sentiments sont beaucoup plus forts, beaucoup plus profonds et ont une portée beaucoup plus grande face aux causes qui sont à l'origine de ces modifications et de tous autres effets qui auraient dû être évités en Amérique centrale.

Pour traiter comme il faut un problème donné, on ne peut séparer les causes de leurs effets. La raison et le bon sens interdisent qu'on analyse les effets sans rechercher leurs causes. L'analyse des causes est fondamentale si l'on veut comprendre pourquoi l'on a attenté à la dignité de l'homme en Amérique centrale, pourquoi l'on a affecté le bien-être de nos populations et pourquoi l'on a masqué l'identité de notre région.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Tout cela mérite que l'on fasse un effort de compréhension car l'Amérique centrale, qui semble être ignorée par les pays éloignés d'elle, est amenée à proclamer à haute voix que ce n'est pas seulement le peuple nicaraguayen, mais toute la population de l'Amérique centrale, région particulièrement défavorisée, qui est victime de la crise actuelle.

Un des effets de cette crise, qui fait aujourd'hui partie du débat, concerne l'interruption, par les Etats-Unis, des relations commerciales qu'ils entretiennent avec le Nicaragua. Mais une analyse isolée de cet effet ne peut refléter toute la complexité du conflit en Amérique centrale, et aucune résolution que pourrait adopter cet organe quant aux mesures prises unilatéralement par les Etats-Unis et quant aux causes de la situation grave que connaît l'Amérique centrale n'aura valeur de précédent pour appuyer un pays de la région qui ne veut pas reconnaître publiquement sa propre responsabilité dans la genèse de la crise.

L'Amérique centrale est un tout, dont les racines sont profondément ancrées dans l'histoire, la géographie et l'économie. Par conséquent, ce qui touche l'une ou l'autre des parties qui la composent touche l'ensemble de la région, et ce d'autant plus qu'il y a des déséquilibres fondamentaux dans les relations entre Etats concernés.

Pour le Honduras, la crise en Amérique centrale découle essentiellement du retard économique, de la marginalisation sociale et de l'absence de développement politique, démocratique et pluraliste. Pour surmonter ces barrières, les mesures prises par chaque pays de l'Amérique centrale peuvent se justifier si elles visent le bien collectif de l'ensemble de la population et si elles se confinent aux limites territoriales de ces pays. Si les mesures internes et souveraines s'étaient confinées à ces limites, nous n'aurions pas à subir aujourd'hui leurs répercussions directes et conflictuelles qui ont entraîné les divergences existant actuellement entre les Etats de la région.

Malheureusement, jusqu'ici, le Gouvernement du Nicaragua ne s'est pas confiné aux limites de l'exercice légitime de sa souveraineté. Il est à l'origine de divisions marquées au sein de sa propre population et fait également fi des résolutions, des principes et des normes du système interaméricain et de notre Organisation.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Ces mesures gouvernementales ont eu des répercussions dans les autres pays d'Amérique centrale, dans les domaines politique, économique, culturel et de sécurité des autres pays d'Amérique centrale, notamment au Honduras, qui a beaucoup souffert de ces incidences néfastes.

Cette crise a dépassé le cadre de l'Amérique centrale en s'inscrivant dans le conflit Est-Ouest du fait de l'alignement du Gouvernement du Nicaragua et, plus encore, du fait qu'il s'est armé de façon démesurée dans le cadre de cet alignement et qu'il a mené en conséquence une politique d'expansion idéologique, ce qui a favorisé l'insécurité et le déséquilibre dans la région.

Ces causes ont produit directement des effets concrets : courants massifs de réfugiés vers les pays voisins; appui donné à des mouvements subversifs contre ces pays; et actes de terrorisme sur leur territoire; fuite des capitaux centre-américains; diminution importante des investissements étrangers; dégradation du commerce intrarégional; détournement de ressources importantes qui auraient dû être consacrées au développement et aux nécessités minimales de défense des pays voisins, mais qui ont financé l'armement spectaculaire et massif du Gouvernement du Nicaragua.

Effet et antithèse à la fois, il y a eu aussi l'apparition de groupes d'insurgés nicaraguayens contre le Gouvernement du Nicaragua et celle du climat de tension qui caractérise actuellement la région d'Amérique centrale.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Comme il est souligné dans la Déclaration de San Salvador, il est nécessaire que dans tous les pays où se sont produites des divisions profondes des mesures légales soient prises pour parvenir à la réconciliation nationale. Rappelons que la souveraineté et l'autodétermination puisent leur origine dans l'ensemble de la population, qui est à la base de tout gouvernement authentiquement démocratique et pluraliste représentant le peuple. De ce fait, le Gouvernement hondurien a fait savoir qu'il se ralliait officiellement à toute mesure qui contribuerait à démocratiser le Nicaragua, ou tout autre pays, grâce à un processus de réconciliation interne.

Le Honduras, qui ne dispose que d'environ 17 200 soldats, a cependant accueilli des réfugiés de pays d'Amérique centrale, dont le nombre est trois fois supérieur à celui des forces armées honduriennes, lesquelles doivent défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République, maintenir la paix et l'ordre public, préserver la Constitution, le principe du libre suffrage et l'alternance dans l'exercice de la Présidence de la République.

Ces devoirs impliquent pour ces forces des obligations qu'elles assument sur tout le territoire et la nécessité de veiller sur nos frontières avec le Nicaragua, El Salvador et le Guatemala ainsi que sur les ressources maritimes dans les zones qui bordent notre pays et six autres Etats, dont ceux que je viens de citer.

Le Honduras, comme nous l'avons dit fréquemment, au lieu d'augmenter quantitativement ses forces, préfère améliorer qualitativement. C'est ce qui explique les manoeuvres militaires conjointes avec les Etats-Unis, sur la base de l'Accord de coopération militaire signé en 1954, qui est actuellement renégocié, afin, entre autres, de réglementer davantage ces activités militaires.

Nous avons déjà amplement expliqué la nature de ces manoeuvres. Nous l'avons fait au Conseil et à l'Assemblée, et avons aussi rappelé qu'il n'existe aucune base étrangère au Honduras et que la présence d'Américains sur notre territoire n'avait pas un caractère permanent.

Le représentant permanent du Nicaragua a parlé avant-hier de ces manoeuvres et a affirmé qu'il se trouvait à titre permanent sur notre territoire environ 2 000 militaires américains. Ce chiffre, qui est d'ailleurs faux, peut-il se comparer à celui de 8 000, chiffre auquel s'élève au Nicaragua l'ensemble des conseillers militaires et de sécurité étrangers?

M. Herrera Caceres (Honduras)

Nos manoeuvres militaires conjointes, qui sont annoncées publiquement à l'avance, sont certainement de moindre ampleur que ceux que réalisent les forces armées nicaraguayennes, qui sont mobilisées en permanence et qui reçoivent des directives et un entraînement de la part d'un nombre incroyable de conseillers militaires et de sécurité étrangers, qui disposent d'arsenaux considérables d'armes diverses et d'un réseau logistique qui leur permet d'imposer en permanence un strict contrôle policier et l'état d'urgence sur tout le territoire.

Nous sommes fermement convaincus que la solution des problèmes en Amérique centrale est la responsabilité des habitants de cette région. Dans la récente déclaration de San Salvador, en date du 8 mai, les ministres des relations extérieures du Costa Rica, d'El Salvador et du Honduras ainsi que le Vice-Ministre des relations extérieures du Guatemala, ont dit qu'il était essentiel, si l'on voulait instaurer la paix en Amérique centrale, de mettre sur pied des instruments internationaux multilatéraux pour fixer les normes de la coexistence entre les Etats de la région en se fondant sur le fait que, les pays d'Amérique centrale étant souverains, c'est à eux de formuler les différentes solutions avec l'aide précieuse du Groupe de Contadora.

Cet élément répond pratiquement aux vœux de toute la population d'Amérique centrale. On ne saurait cependant méconnaître la présence militaire évidente en Amérique centrale aussi bien des Etats-Unis que de l'Union soviétique, de Cuba, de la Libye et d'autres pays alignés sur eux.

Néanmoins, les Etats-Unis ont dit qu'ils appuient le processus de négociations de Contadora, et que les négociations bilatérales ne devaient être considérées qu'en temps que soutien au dialogue interne au Nicaragua. Ils ont ajouté qu'aucune de leurs activités ne pouvaient se substituer à ces efforts pour aboutir à un accord global et vérifiable entre tous les pays d'Amérique centrale. C'est ce qu'on peut lire dans la lettre adressée le 24 mai par le Président Reagan au Sénateur Dole. L'Union soviétique a exprimé verbalement son appui à ce mécanisme de négociations; Cuba, de même, dans une lettre en date du 5 mars dernier, adressée au Secrétaire général par son représentant permanent, a déclaré qu'il continuera d'appuyer fermement les efforts du Groupe de Contadora afin de parvenir à un accord juste qui satisfasse tous les pays d'Amérique centrale. Les autres pays qui fournissent des armes, des experts militaires et de sécurité et des experts

M. Herrera Caceres (Honduras)

techniques au Gouvernement nicaraguayen ont affirmé théoriquement qu'ils se ralliaient à ces efforts.

Force est donc de conclure que Contadora est le cadre le plus adéquat pour trouver le moyen de mettre fin au conflit en Amérique latine et de trouver une solution aux problèmes d'Amérique centrale. En fait, au cours des deux années de travaux du Groupe de Contadora, il a été possible d'identifier les causes de la crise en Amérique centrale et de trouver des solutions d'ensemble et régionales pour les éliminer et neutraliser leurs efforts.

Nous demandons donc instamment que le Gouvernement nicaraguayen assiste aux réunions de Contadora, prévues du 14 au 17 mai, animé de la volonté politique de négocier en vue d'instaurer la paix, la sécurité et la coopération en Amérique centrale. Il est possible de résoudre rapidement la crise qui sévit en Amérique centrale si l'on respecte comme il convient les caractéristiques particulières à chacun des Etats d'Amérique centrale et la sécurité de chacun d'eux. C'est pourquoi, le Honduras rappelle qu'il reste constamment disposé à trouver une solution pacifique et négociée et de maintient sa volonté politique afin d'accélérer et de rendre possible la recherche de telles solutions.

En annexe à une note du Secrétaire général, datée du 13 octobre 1983, qui a été publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/16041, on trouve une Liste d'objectifs qui a été adoptée et ratifiée par les cinq Etats d'Amérique centrale. Le contenu de ce document constitue la base générale d'entente en vue de conclure un accord de paix et de coopération en Amérique centrale. C'est pourquoi tout gouvernement d'Amérique centrale qui ne recherche que certains objectifs égoïstes à l'exclusion de tous autres, sappe les fondements des négociation et montre qu'il préfère rechercher des appuis étrangers pour obtenir l'hégémonie, la supériorité militaire, ou pour imposer des intérêts contraires à l'entente collective qui pourrait conduire à un règlement pacifique et négocié.

Nous en sommes déjà à une étape où au lieu d'ouvrir les veines de l'Amérique centrale pour approfondir ses plaies douloureuses que nous essayons de soigner, tous les gouvernements de cette région devraient au contraire s'unir davantage et continuer sur la voie de la négociation jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée en faveur du salut et du développement de l'Amérique centrale.

M. Herrera Caceres (Honduras)

Nous devons lutter pour affirmer l'identité de l'Amérique centrale et pour assurer le bien-être de nos peuples. C'est pour raison que nous devons éliminer les buts expansionnistes, les courses aux armements et les présences étrangères, qui ont amené le conflit est-ouest à s'incruster comme un parasite et à se nourrir de la sève de l'arbre de la coexistence et de l'harmonie en Amérique centrale. Cela ne sera possible que si l'on ne dénature pas le véritable esprit de Contadora, qu'il faut concrétiser dans des éléments juridiques et vérifiables en respectant intégralement les 21 objectifs qui forment la base de la négociation de l'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Honduras des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je suis certain que sous la direction d'un Président aussi habile et compétent, les travaux du Conseil connaîtront un aboutissement à la fois heureux et honorable.

Je voudrais également remercier tout particulièrement votre prédécesseur, l'ambassadeur Arias Stella, Représentant permanent du Pérou, de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'avril.

La présente réunion du Conseil de sécurité a été convoquée à la demande du Nicaragua afin que l'on examine la situation extrêmement grave qui menace la paix et la stabilité dans la région de l'Amérique centrale.

L'historique de l'intervention des Etats-Unis dans la région est bien connue de tout un chacun. Le rôle de la CIA dans le maintien de certains régimes substituts, dans le renversement de certains gouvernements démocratiquement élus et dans l'établissement au pouvoir, à leur place, de fantoches militaires tyranniques, et dans l'intervention ouverte ou secrète dans les affaires d'autres peuples, notamment dans cette région d'Amérique centrale, que les Etats-Unis ont déclaré être leur propre arrière-cour, est trop évident pour mériter plus ample description. Il semble que du point de vue du Gouvernement des Etats-Unis le principe de l'autodétermination ne soit ni valide ni applicable dans son voisinage.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

La région d'Amérique centrale est destinée à rester dans le voisinage des Etats-Unis. Les peuples de la région ne peuvent changer l'emplacement géographique de leurs pays. Ce n'est pas par choix que ces peuples se trouvent dans ce qu'on appelle l'arrière-cour des Etats-Unis. Mais pourquoi le voisinage des Etats-Unis devrait-il être considéré comme étant une calamité naturelle? Ce n'est pas à l'honneur du Gouvernement des Etats-Unis que de devoir constater que les peuples qui le voient ont du mal à accepter le fait que la géographie leur a imposé le voisinage des Etats-Unis. Une grande nation comme les Etats-Unis doit se sentir déshonorée de voir que ses voisins sont contraints de considérer un tel voisinage comme une sorte d'épreuve.

Le Gouvernement des Etats-Unis, moralement parlant, a des obligations sérieuses non seulement envers le peuple révolutionnaire du Nicaragua, mais également envers le bon peuple américain, dont l'honneur et la réputation sont si abondamment ternis par leur gouvernement myope.

Le fait que les principes de la souveraineté et de l'autodétermination ne soient pas violés par les Etats-Unis s'agissant de certains pays qui se trouvent à des milliers de kilomètres d'eux ne signifie pas que le Gouvernement des Etats-Unis éprouve quelque respect que ce soit pour ces principes. Les Etats-Unis ne feraient la preuve d'un respect sincère de ces principes que s'ils s'abstenaient de les enfreindre en dépit de leur aptitude physique à leur faire et en dépit de prétextes politiques pour justifier ces violations. A cet égard, le Gouvernement des Etats-Unis a réellement un très mauvais dossier.

Il convient aussi de mentionner que l'obsession anticommuniste des Etats-Unis est bien souvent mentionnée exagérément de façon tendancieuse et par trop déterminée. Les responsables américains ne savent que trop bien que le communisme est une idéologie qui prévaut dans certaines conditions socio-économiques lorsqu'un peuple n'a pas de meilleure solution. Ce n'est pas un front, ce n'est pas une armée, c'est une idéologie, et, en conséquence, les conspirations de la CIA, les opérations militaires ou des programmes de rébellion secrets appuyés par 14 ou 20 millions de dollars ne peuvent lutter contre elle. C'est une idéologie, et son antidote, ou son contraire, ne peut être qu'une autre idéologie. Si une idéologie supérieure est présentée aux masses opprimées, elles l'acceptent automatiquement. Sinon, elles acceptent l'idéologie communiste, étant donné qu'elles pensent que c'est le seul instrument théorique qui puisse les aider à expliquer, comprendre et - elles l'espèrent - résoudre leurs problèmes socio-économiques. Si les

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Etats-Unis décident alors d'empêcher la diffusion des idées communistes en se servant des agents de la CIA ou de sanctions ici et là, c'est très mal. On peut douter que ce fait ne soit pas encore perçu par les responsables américains. Non seulement ils connaissent ce fait, mais encore ils savent que le communisme n'est pas véritablement une grave menace pour l'affluente société américaine, laquelle est prête à tout essayer - même le nihilisme - mais non le communisme.

Le fait est que le Gouvernement des Etats-Unis insiste exagérément sur le danger de la diffusion du communisme afin de tromper l'opinion américaine et justifier ensuite ses politiques d'intervention dans la région. Les responsables américains se réfèrent toujours au Nicaragua comme si ce pays menaçait les Etats-Unis et leurs intérêts.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Par rapport aux Etats-Unis, le Nicaragua est si petit qu'il ne peut en aucun cas constituer une menace pour un pays ayant pour ambition la "guerre des étoiles". Sa population, comme nous l'avons souvent dit, est d'environ 2,5 millions de personnes alors que les Etats-Unis comptent au total 10 millions d'alcooliques fichés. La menace du Nicaragua n'est qu'une illusion que la machine de propagande américaine fait entrer dans l'esprit de son propre peuple pour justifier à la fois ses gigantesques budgets militaires et sa politique étrangère interventionniste. Mais heureusement, le bon peuple américain n'est pas naïf au point de souscrire à cette propagande démagogique. Les votes récents au Congrès des Etats-Unis montrent que le peuple comprend à la fois le Nicaragua et à quel jeu se livre son gouvernement à propos du Nicaragua.

Non seulement le Congrès n'a pas accordé au Président les 20 millions de dollars dont il avait besoin à l'origine pour ses attaques terroristes contre le Nicaragua, mais il ne lui a même pas accordé les 14 millions de dollars qu'il entendait dépenser sous le couvert d'une assistance non militaire aux éléments somozistes.

On a dit hier dans cette même salle que "le Front sandiniste et Somoza c'est la même chose". Il ne fait aucun doute que pareils slogans de rue n'ont pas leur place au Conseil. Les éléments somozistes, eux au moins, n'acceptent pas de slogans plats comme celui-là.

Hier, les Etats-Unis ont accusé le Nicaragua de s'ingérer dans ses affaires intérieures alors que ce pays vantait la position juste et louable du Congrès à l'égard du projet de loi portant sur les 14 millions de dollars. Et pourtant, ils ne trouvent rien à redire à la déclaration officielle des grandes personnalités américaines concernant les efforts continus faits par les Etats-Unis pour renverser le régime sandiniste au Nicaragua. Il semble que spéculer sur les dissidents et les fugitifs contre-révolutionnaires soit une politique bien connue du Gouvernement des Etats-Unis quand bien même ledit gouvernement ne la considère pas comme une intervention dans les affaires d'autres Etats souverains.

Nous pensons que la politique étrangère des Etats-Unis est incohérente et dépourvue de tout principe. Ils la planifient et l'appliquent simplement parce qu'ils en ont la capacité. Ils imposent des sanctions au Nicaragua mais violent

M. Rajala-Khorassani (République islamique d'Iran)

celles internationalement reconnues contre l'Afrique du Sud. Ils font obstacle de manière flagrante et injustifiable aux sanctions recommandées contre l'entité sioniste qui occupe la Palestine. Et malgré cela, le Gouvernement des Etats-Unis voudrait jouir du respect international.

S'il y avait quelque peu de bon sens au sein du Gouvernement américain, les responsables des Etats-Unis entendraient le message que leur ont envoyé 30 membres du Parlement portugais en laissant leurs sièges vacants. S'en sortir avec une plaisanterie bouffonne ne suffit pas. La réaction du Parlement européen, elle aussi, comportait un message, comme du reste les manifestations de Madrid et la longue liste des orateurs qui tiennent à faire une brève déclaration pour soutenir le Nicaragua. Au lieu d'essayer, de manière tout à fait réactionnaire, d'improviser des réponses défensives à tous ces messages, les Etats-Unis devraient faire montre de plus de confiance en eux et y répondre de manière positive et constructive.

Les différends locaux entre le Nicaragua et ses voisins doivent être résolus par l'intermédiaire des bons offices du Groupe de Contadora qui a la confiance de toutes les parties en cause. Le Gouvernement des Etats-Unis devrait donc laisser ce groupe s'acquitter de sa tâche à l'abri de la coercition et de l'ingérence.

Le Gouvernement des Etats-Unis devrait éviter toute politique hostile à l'égard du peuple révolutionnaire du Nicaragua. La révolution nicaraguayenne, dont nul ne peut nier le pathos, est sujet de fierté pour les peuples de l'hémisphère occidental. Quand le jeune Commandant Ortega, symbole de la révolution nicaraguayenne, arrive dans n'importe lequel des Etats de l'Amérique centrale ou de l'Amérique latine - Etats que j'ai moi-même visités -, les masses l'accueillent avec une sincérité, une chaleur et un enthousiasme débordants, comme si chaque personne voulait porter le champion, le Commandant Ortega, dans son coeur pour le protéger et protéger la révolution nicaraguayenne contre la terrible menace que sont les Etats-Unis.

La sincérité des paroles d'émotion de ces gens qui, souvent pieds nus, courent d'un coin à l'autre des places pour voir le Commandant Ortega, envoie elle aussi un message. Si les Etats-Unis veulent que tous ces gens pieds nus d'Amérique centrale aient une attitude amicale à leur égard, il faut qu'ils respectent leurs défenseurs régionaux que des millions d'êtres considèrent comme un modèle de libération et

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

d'émancipation. C'est dire que le problème est légèrement plus vaste que le prétendu débat au sein du Conseil de sécurité. Il concerne la manière dont le Gouvernement des Etats-Unis affronte une révolution, peu étendue peut-être si l'on considère la population qu'elle concerne, mais tellement grande par ses dimensions, son impact et son caractère tragique. C'est la révolution d'un peuple; elle a une grandeur révolutionnaire unique, surtout aux yeux de millions d'êtres qui souhaitent s'identifier à la révolution nicaraguayenne plutôt qu'aux régimes tributaires des Etats-Unis en place dans la région.

Respectez cette révolution si vous voulez être respectés. Les vestiges du régime de Somoza n'ont rien à offrir au peuple américain, quelle que soit la somme de "démocratie américaine" gaspillée pour eux. Il est dans l'intérêt des peuples de la région, y compris celui des Etats-Unis, que le Gouvernement américain revienne sur Terre et reconnaisse la révolution sandiniste authentique au Nicaragua de même que le régime sandiniste légitimement et démocratiquement élu dans ce pays.

Dans l'un des discours prononcés hier, j'ai entendu un commentaire inapproprié au sujet des difficultés économiques du Nicaragua et de la dévaluation de sa monnaie. Ma question est la suivante : Qui faut-il blâmer de ces difficultés économiques? La C.I.A. et ses activités au grand jour ou secrètes, les sanctions économiques, le minage des frontières du Nicaragua, les attaques contre les modestes ressources économiques du Nicaragua ou le gouvernement sandiniste? Tentant de mener à bien leurs sinistres complots, les Etats-Unis recourent à toutes sortes d'expédients pour détruire l'infrastructure économique du Nicaragua. Et la délégation des Etats-Unis vient reprocher au Nicaragua la dévaluation de sa monnaie! Est-ce juste?

Ma délégation pense que cette rancoeur peu salubre manifestée bien inutilement contre le Nicaragua par les responsables américains doit cesser avant qu'elle n'entraîne de nouveaux troubles dans cette partie du monde. Ce à quoi se livrent les Etats-Unis au Nicaragua, ce n'est ni plus ni moins que du terrorisme d'Etat, comme on l'appelle.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Je vous demande, Monsieur le Président, et je demande aux autres membres du Conseil - à une exception près au moins cependant - de faire tous les efforts possibles pour mettre un terme aux hostilités exercées par les Etats-Unis contre le Nicaragua. Aussi loin que je m'en souviens, le Nicaragua a toujours été disposé à négocier avec les Etats-Unis en vue de résoudre pacifiquement tout différend l'opposant à eux. Il faut convaincre le Gouvernement américain que seuls la paix, l'amour et le respect mutuel peuvent garantir les intérêts des Etats-Unis dans la région et non pas la peur, la coercition, les mesures d'intimidation, la conspiration et l'utilisation d'éléments somozistes par la Central Intelligence Agency (CIA) pour des opérations ouvertes ou clandestines.

Mon gouvernement appuie pleinement le peuple révolutionnaire et le Gouvernement démocratiquement élu du Nicaragua. Nous déplorons profondément toutes les interventions des Etats-Unis dans les affaires intérieures du Nicaragua. Nous déplorons également les mesures d'intimidation sous toutes leurs formes ainsi que le recours à la force par toutes les puissances étrangères, y compris les Etats-Unis, contre la souveraineté et le droit à l'autodétermination du peuple du Nicaragua.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. de PINIES (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous faire part de la profonde satisfaction que ma délégation et moi-même ressentons à vous voir présider les travaux du Conseil durant le mois de mai. Je suis convaincu que vos qualités personnelles et professionnelles permettront au Conseil de mener à bien sa tâche délicate.

Je désire transmettre, par votre entremise, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation à l'ambassadeur Arias Stella, Représentant permanent du Pérou, pour le travail remarquable qu'il a accompli en sa qualité de Président du Conseil pour le mois d'avril.

L'adoption, tout récemment, de sanctions économiques par les Etats-Unis à l'encontre du Nicaragua, préoccupe profondément un gouvernement. Ces sanctions

M. de Pinies (Espagne)

peuvent constituer un élément supplémentaire de tension dans la région et un obstacle sur la voie difficile conduisant à la solution pacifique et négociée de la crise en Amérique centrale.

Les pays d'Amérique centrale se sont engagés à fond depuis plus de deux ans dans un processus complexe de négociation, amorcé par les pays du Groupe de Contadora. Dès le départ, ce processus a été activement appuyé par le Gouvernement espagnol et s'est également gagné l'appui de la communauté internationale, comme le prouvent les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité lui-même.

Le processus de Contadora, qui implique la recherche d'une solution globale, régionale et négociée, représente, de l'avis du Gouvernement espagnol, la seule voie possible pour la pacification de l'ensemble de la région d'Amérique centrale. Sa garantie réside dans la stabilité, le développement et le pluralisme démocratique de chacun des pays de la région, conformément aux engagements que ces pays se sont maintes fois déclarés prêts à assumer. Le cours actuel du processus de négociation lancé à Contadora pourrait être négativement affecté de manière adverse par les mesures adoptées à l'encontre du Nicaragua.

C'est pour toutes ces raisons que mon gouvernement continuera de se faire l'avocat de la négociation régionale, laquelle doit être appuyée par tous les pays ayant des intérêts dans la région et qui ont des liens avec celle-ci, tel que cela se trouve stipulé dans le document d'objectifs en 21 points du 9 septembre 1983.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Espagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BERROCAL SOTO (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je vous félicite pour la manière impartiale et compétente dont vous dirigez ce débat. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche et je me félicite de ce que ce soit un représentant de l'illustre Gouvernement thaïlandais qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je tiens également à dire publiquement que vous avez bien voulu m'inviter en temps voulu dans votre bureau afin de prendre officiellement connaissance de la position du Costa Rica sur la question qui nous intéresse et sur la situation en Amérique centrale en général.

M. Berrocal Soto (Costa Rica)

Je félicite également votre prédécesseur, l'ambassadeur du Pérou, M. Javier Arias Stella, pour la compétence avec laquelle il a assumé la présidence du Conseil durant le mois d'avril.

Je vais maintenant donner lecture au Conseil de la déclaration officielle du Gouvernement du Costa Rica au sujet de l'embargo économique imposé par le Gouvernement des Etats-Unis au Nicaragua :

"Le Gouvernement du Costa Rica a étudié avec soin l'évolution récente de la situation en Amérique centrale. A cet égard, il est profondément préoccupé par la présence d'un nombre croissant d'éléments relevant de l'affrontement Est-Ouest et qui aggravent tout particulièrement la crise régionale. Les mesures économiques adoptées par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le voyage du commandant Daniel Ortega à Moscou sont les signes les plus visibles de l'accroissement de la tension régionale.

Le Gouvernement de Costa Rica reconnaît que l'un des objectifs mentionnés par le Gouvernement des Etats-Unis pour expliquer l'adoption de telles mesures - à savoir faire pression pour que se déroule un dialogue interne entre le Gouvernement du Nicaragua et l'opposition politique et militaire - est un objectif que le Gouvernement actuel du Costa Rica a appuyé dès le départ. Le dialogue interne et la réconciliation nationale au Nicaragua et en El Salvador ont bénéficié et continueront de bénéficier de la coopération la plus large du Gouvernement du Costa Rica.

Nous sommes également d'avis que, sans dialogue entre les parties au conflit et sans réconciliation nationale, il n'est pas possible de progresser vers la création d'institutions véritablement démocratiques. Et, partant, sans institutions démocratiques, il est impossible d'instaurer la paix interne et d'éloigner définitivement le danger de guerre entre les pays de l'Amérique centrale.

L'étude réalisée par le Gouvernement du Costa Rica montre l'impossibilité juridique où se trouve notre pays de coopérer à la prise de mesures économiques et aux activités visant à les rendre effectives ou, à défaut, de prendre des mesures de même nature.

M. Berrocal Soto (Costa Rica)

De l'avis du Gouvernement de la République, agir de la sorte constituerait pour le Costa Rica une violation de ses obligations comme pays membre tant du Marché commun centraméricain que du Traité de paix et d'amitié signé avec le Nicaragua en 1948 et du Protocole de ce traité signé en 1955.

Outre les raisons juridiques citées, le Gouvernement du Costa Rica estime que participer à toute mesure économique coercitive représenterait un obstacle aux objectifs du processus de Contadora. Le paragraphe 47 du document en discussion, à savoir l'Acte de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, stipule clairement que les Etats d'Amérique centrale s'engage à s'abstenir d'adopter entre eux des mesures coercitives ou discriminatoires au détriment de l'économie de n'importe quel pays d'Amérique centrale.

Dans le processus de Contadora lui-même, on a souligné à maintes reprises que le dialogue interne et la réconciliation nationale étaient des objectifs fondamentaux du processus. C'est pour cette raison que le Gouvernement du Costa Rica estime que ces objectifs doivent être atteints dans le cadre de Contadora et son effort dans ce but a été une fois de plus concrétisé dans la déclaration de San Salvador publiée le 7 mai par les Ministres des relations extérieures du Costa Rica, du Honduras, d'El Salvador, et du Vice-Ministre des relations extérieures du Guatemala."

Je signale aux membres du Conseil de sécurité que le document dont il est question a été distribué sous la cote S/17174; il résume les accords conclus la semaine dernière dans la ville de San Salvador.

La semaine prochaine, entre le 14 et le 17 mai, une nouvelle série de négociations aura lieu dans le cadre du processus de Contadora. A cet égard, le Costa Rica voudrait signaler que si l'objectif de ces négociations est la paix en Amérique centrale, ce processus a également pour but de créer des conditions propices à une véritable démocratisation et à un développement économique adéquat, dans la justice sociale et la liberté politique.

Aucun de ces objectifs ne sera atteint s'il n'existe pas un dialogue interne et une véritable réconciliation nationale dans les pays qui vivent dans un état de guerre interne. Il ne s'agit pas seulement de pacifier la région de l'Amérique centrale, bien que ce soit un objectif noble et élevé. Il s'agit de rendre l'Amérique centrale aux idées démocratiques et au régime de liberté. Il s'agit

M. Berrocal Soto (Costa Rica)

d'assurer que les forces d'opposition, dans n'importe quel pays de l'Amérique centrale, aient le droit légitime de contribuer pacifiquement au processus de développement économique. Il s'agit d'éliminer le terrorisme d'Etat, le totalitarisme et la répression, et d'établir des garanties réelles pour une libre participation politique. Il s'agit également de briser les structures de l'exploitation et de l'injustice sociale et économique en Amérique centrale. Il s'agit pour les peuples d'Amérique centrale d'élire librement leurs gouvernants, au moyen d'élections honnêtes et démocratiques.

Tout cela est en jeu en Amérique centrale et c'est vers ces objectifs que le processus de négociations de Contadora est orienté. Les peuples d'Amérique centrale ont ce droit.

Mon pays s'engage à servir ces objectifs; il le fait en adoptant une position légitime et logique du point de vue historique en Amérique centrale. Notre lutte, passée et présente, a toujours été la lutte pour les idées de liberté et la démocratie, pour la solution pacifique des différends, pour le dialogue et le libre échange d'idées, sans répression et sans crainte de l'oppression de la dictature, que ce soit la dictature familière et militaire de droite ou partisane, ou totalitaire et militaire de gauche. D'où notre appui sans limite au processus de Contadora et notre engagement renouvelé pour que, autour de la table de négociations, avec maturité et vision politique, en dehors de la confrontation Est-Ouest, l'on arrive à la réconciliation nationale des pays en état de guerre et que l'on retrouve la paix et la véritable démocratie, la liberté et la justice sociale, dans tous les pays de l'Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Costa Rica pour les paroles aimables qu'il m'a adressées,

Avant que le Conseil ne procède au vote sur le projet de résolution, je voudrais faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Thaïlande.

Je saisis cette occasion en ma qualité de représentant de la Thaïlande pour exprimer la grave préoccupation de mon gouvernement à propos de l'embargo économique décrété par les Etats-Unis contre le Nicaragua qui a aggravé les relations entre les deux pays, avec lesquels la Thaïlande entretient des relations diplomatiques. Nous sommes aussi inquiets devant les conséquences de cet embargo économique qui peut avoir des effets adverses sur le processus de Contadora en cours.

Le Président

Ma délégation estime que la proposition du Groupe de Contadora visant les négociations entre toutes les parties intéressées afin de parvenir à un règlement pacifique avec des garanties viables est constructive et conforme aux aspirations des peuples de la région. Par conséquent, la Thaïlande appuie pleinement les efforts diplomatiques et politiques engagés par les pays de la région dans le cadre du processus de Contadora.

L'Amérique centrale connaît depuis très longtemps souffrances et malheurs. Les nations de la région ont dû résister à de nombreux actes d'intervention étrangère et d'ingérence tout au long de leur histoire. Elles ont le droit de jouir des fruits de la paix, de la stabilité et de l'harmonie, à l'abri de toute ingérence de l'extérieur ou de l'intérieur de la région, conformément à leur propre désir.

L'histoire est riche d'exemples où l'on a vu des nations puissantes exercer leur pouvoir contre des nations moins puissantes. Notre sympathie naturellement va vers les pays moins puissants. Dans notre propre partie du monde, il existe un exemple flagrant d'antinomie entre les puissants et les moins puissants et ses conséquences illégales : l'occupation du faible par le plus fort, avec empiètement sur le pays voisin de la Thaïlande.

Il est incontestable que l'embargo économique a exacerbé les tensions et compliqué le processus de Contadora. La Thaïlande le regrette car cela risque de saper l'effort de Contadora pour trouver une solution générale à la situation. Cet effort s'est acquis l'appui de tous les pays du monde, y compris la Thaïlande. Néanmoins, nous espérons sincèrement que le processus de Contadora se poursuivra et aboutira à des résultats fructueux en permettant d'assurer la paix, la stabilité et l'harmonie pour tous les pays de la région de l'Amérique centrale.

Le Président

Et avec tout le respect dû aux relations entre Etats souverains, nous lançons un appel à la fois au Nicaragua et aux Etats-Unis d'Amérique pour qu'ils reprennent le dialogue de façon à surmonter les divergences de vues actuelles qui les séparent, comme dans le cas des pourparlers de Manzanillo qui, malheureusement, ont été interrompus.

En ce qui concerne l'imposition d'un embargo économique, le Gouvernement royal de la Thaïlande a volontairement imposé un embargo similaire à l'encontre de l'Afrique du Sud. Mon Gouvernement estime qu'il est de son droit souverain d'agir ainsi, dans l'intérêt national de la Thaïlande et des efforts de la communauté internationale visant l'élimination de l'apartheid et l'indépendance souveraine du peuple namibien. De telles mesures ne sont pas considérées par mon gouvernement comme étant contraires au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, qui est un principe auquel nous souscrivons pleinement.

En ce qui concerne le projet de résolution dont nous sommes saisis, ma délégation note que ce texte est modéré par son ton, et apprécie les efforts du Nicaragua à cet égard. Néanmoins, tout en regrettant le récent embargo commercial et les autres mesures coercitives prises, dans ce cas, contre le Nicaragua, et qui sont contraires au processus de Contadora, nous n'allons pas aussi loin que le libellé du paragraphe premier du dispositif de la résolution présentée par le Nicaragua.

En conséquence, ma délégation s'abstiendra lors du vote sur ce projet de résolution.

Je reprends à présent mon rôle de Président du Conseil.

M. KRISHNAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole pour demander qu'en vertu de l'article 38 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le projet de résolution contenu dans le document S/17172, en date du 9 mai 1985, présenté par la délégation du Nicaragua, fasse l'objet d'un vote. Je demande en outre que le Conseil passe immédiatement au vote.

M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation estime qu'il est toujours important de rechercher et de souligner les domaines d'accords. Nous croyons qu'agir autrement ne serait pas conforme à nos obligations en vertu de la Charte. Pour cette raison ma délégation a écouté avec une grande sympathie les nombreux orateurs de ce débat qui ont lancé un appel en

M. Sorzano (Etats-Unis)

faveur d'une solution négociée en Amérique centrale et qui ont encouragé toutes les parties à ne pas permettre que l'esprit de franc dialogue se trouve atrophié. Nous notons également que le texte du projet de résolution qui figure dans le document S/17172 et dont nous sommes saisis demande, au paragraphe 6 de son dispositif, aux Gouvernements des Etats-Unis et du Nicaragua de reprendre le dialogue qu'ils avaient entamé. Soyez assurés que les Etats-Unis ont pour principe général, dans leur politique étrangère, de rechercher le règlement pacifique des différends par le dialogue et les négociations.

Pour cette raison, nous souhaiterions vivement avoir l'occasion de prouver au Conseil l'existence de très vastes domaines d'accord entre les positions des Etats-Unis et celles du Nicaragua.

A cette fin, les Etats-Unis demandent un vote, paragraphe par paragraphe, du projet de résolution dont nous sommes saisis afin de pouvoir prendre note des grands domaines d'accord qui existent déjà.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le représentant de l'Inde a demandé que le projet de résolution présenté par le Nicaragua et figurant au document S/17172 fasse l'objet d'un vote. Le représentant des Etats-Unis a demandé que ledit projet de résolution soit mis au vote, paragraphe par paragraphe.

S'il n'y a pas d'objection, je vais mettre aux voix le premier alinéa du préambule. Celui-ci se lit comme suit :

"Le Conseil de sécurité,

Ayant entendu la déclaration du Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies,"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le premier alinéa du préambule est adopté.

Nous allons maintenant mettre aux voix le deuxième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

"Ayant entendu également les déclarations faites par plusieurs représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies au cours du débat,"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le deuxième alinéa du préambule est adopté.

Nous allons maintenant mettre aux voix le troisième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

"Rappelant sa résolution 530 (1983), dans laquelle il a réaffirmé le droit du Nicaragua et de tous les autres pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri de toute ingérence extérieure,".

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialiste soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le troisième alinéa du préambule est donc adopté.

Nous allons maintenant mettre aux voix le quatrième alinéa du préambule qui se lit ainsi :

Le Président

"Rappelant également la résolution 38/10 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a réaffirmé le droit inaliénable qu'ont tous les peuples de déterminer leur propre forme de gouvernement et de choisir leur propre système économique, politique et social sans ingérence étrangère, coercition ni limitation aucune,".

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le quatrième alinéa du préambule est adopté.

Nous allons maintenant mettre aux voix le cinquième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

"Rappelant en outre la résolution 39/4 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée encourage les efforts du Groupe de Contadora et lance un appel pressant à tous les Etats intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, pour qu'ils coopèrent pleinement avec ledit groupe, au moyen d'un dialogue franc et constructif, de manière à résoudre leurs différends,"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. La cinquième alinéa du préambule est adopté.

Nous allons maintenant mettre aux voix le sixième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

"Rappelant la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a réaffirmé le principe selon lequel aucun Etat ne peut appliquer ni encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre Etat à subordonner l'exercice de ses droits souverains et pour obtenir de lui des avantages de quelque ordre que ce soit,"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, aucune voix contre et une abstention. Le sixième alinéa du préambule est donc adopté.

Nous allons à présent mettre aux voix le septième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

"Réaffirmant le principe selon lequel tous les Etats Membres doivent s'acquitter de bonne foi des obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Charte des Nations Unies,"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. La septième alinéa du préambule est adopté.

Nous allons maintenant mettre aux voix le huitième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

"Gravement préoccupée par les tensions accrues dans la région de l'Amérique centrale, récemment aggravées par l'embargo commercial et d'autres mesures de coercition économique visant le Gouvernement nicaraguayen, qui menacent la stabilité de la région et minent les efforts déployés par le Groupe de Contadora pour parvenir à une solution politique négociée,"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le huitième alinéa du préambule n'est pas adopté par suite du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Nous allons mettre aux voix le paragraphe 1 du dispositif, qui se lit comme suit :

"Regrette l'embargo commercial et les autres mesures récentes de coercition économique contre le Nicaragua qui sont incompatibles avec le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et menacent la stabilité de la région, et demande que ces mesures soient immédiatement rapportées;"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, France, Inde, Madagascar, Pérou, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Egypte, Thaïlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, une voix contre et 3 abstentions. Le paragraphe 1 du dispositif n'est pas adopté par suite du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Nous allons maintenant mettre aux voix le paragraphe 2 du dispositif, qui se lit comme suit :

Le Président

"Demande aux Etats intéressés de s'abstenir de prendre ou d'envisager de prendre des mesures visant à déstabiliser ou affaiblir d'autres Etats ou leurs institutions, y compris l'imposition d'embargos commerciaux ou de restrictions des échanges, de blocus ou d'autres mesures incompatibles avec les dispositions de la Charte des Nations Unies et constituant une violation d'engagements multilatéraux et bilatéraux;"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le paragraphe 2 du dispositif n'est pas adopté par suite du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Nous allons mettre aux voix le paragraphe 3 du dispositif, qui se lit comme suit :

"Réaffirme la souveraineté du Nicaragua et des autres Etats et leur droit inaliénable de choisir librement leur système politique, économique et social, et de mener leurs relations internationales en fonction des intérêts de leur peuple et sans ingérence étrangère, subversion, coercition directe ou indirecte ni menaces de quelque sorte que ce soit;"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique

Votent contre : Néant

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, aucune voix contre et une abstention. Le paragraphe 3 du dispositif est adopté.

Le Président

Nous allons mettre aux voix le paragraphe 4 du dispositif, qui se lit comme suit :

"Réaffirme de nouveau son appui énergique au Groupe de Contadora et lui demande instamment d'intensifier ses efforts de paix, dont il est convaincu qu'ils ne pourront prospérer qu'avec l'appui politique véritable de tous les Etats intéressés;"

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va maintenant procéder au vote sur le paragraphe 4 du dispositif, qui se lit comme suit :

"Réaffirme de nouveau son appui énergique au Groupe de Contadora et lui demande instamment d'intensifier ses efforts de paix, dont il est convaincu qu'ils ne pourront prospérer qu'avec l'appui politique véritable de tous les Etats intéressés;"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité et Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le paragraphe 4 du dispositif est adopté.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le paragraphe 5 du dispositif, qui se lit comme suit :

"Demande à tous les Etats de s'abstenir, à l'égard des Etats de la région, de prendre, de soutenir ou d'encourager des mesures politiques, économiques ou militaires quelconques susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs de paix du Groupe de Contadora;"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité et Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le paragraphe 5 du dispositif est adopté.

Nous allons maintenant procéder au vote sur le paragraphe 6 du dispositif, qui se lit comme suit :

"Demande au Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Nicaragua de reprendre le dialogue qu'ils avaient entamé à Manzanillo (Mexique) en vue de parvenir à des accords qui contribueraient à la normalisation de leurs relations et à la détente dans la région;"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité et Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT ((interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions. Le paragraphe 6 du dispositif est adopté.

Nous allons mettre aux voix le paragraphe 7 du dispositif, qui se lit comme suit :

"Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité informé de l'évolution de la situation et de l'application de la présente résolution;".

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité et Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le paragraphe 7 du dispositif est adopté.

Nous allons mettre aux voix le paragraphe 8 du dispositif, qui se lit comme suit :

"Décide de rester saisi de la question.".

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité et Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT : Il y a 15 voix pour. Le paragraphe 8 du dispositif est adopté.

Le Conseil va maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble, tel qu'il a été amendé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, France, Inde, Madagascar, Pérou, Thaïlande, Trinité et Tobago, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le projet de résolution tel qu'amendé a été adopté en tant que résolution 562 (1985).

Un membre du Conseil souhaite-t-il prendre la parole à cette étape? Je donne la parole au Royaume-Uni.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je vais expliquer pourquoi ma délégation s'est abstenue, lors du vote paragraphe par paragraphe, - selon la numérotation initiale -, sur le sixième alinéa du préambule et sur le paragraphe 3 du dispositif. Le paragraphe 3 du dispositif est devenu ensuite le paragraphe 1 du dispositif dans la résolution que nous venons d'adopter.

Ce paragraphe mentionne le droit inaliénable de choisir librement le système politique, économique et social. Ma délégation sera certainement toujours la première à appuyer ce droit, mais nous devons insister sur le fait qu'il s'agit d'un droit qui appartient aux peuples et non aux Etats. C'est ce que stipule la Charte des Nations Unies, tout comme les pactes internationaux sur les droits de l'homme, la Déclaration sur les principes du droit international concernant les relations amicales et la coopération entre Etats. Et, en fait, c'est ce que précise l'alinéa 4 du préambule de la résolution adoptée.

La Charte mentionne le principe de "l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes". L'Article premier des Pactes internationaux stipule que tous les peuples ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel.

La Déclaration sur les Principes du droit international concernant les relations amicales et la coopération entre Etats stipule que tous les peuples ont

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

le droit de déterminer librement leur statut politique, sans ingérence extérieure et de poursuivre leur développement économique, social et culturel.

Conformément à cette Déclaration, tous les Etats ont le devoir de respecter ce droit et de promouvoir la réalisation du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Ces instruments fondamentaux, ainsi que la résolution 38/10 de l'Assemblée générale sur la situation en Amérique centrale, citée au paragraphe 4 du préambule de la résolution, stipulent clairement que le droit à l'autodétermination appartient aux peuples et non aux Etats. C'est aux Etats de respecter et d'encourager ce droit, mais ce sont les peuples qui en jouissent. C'est là une distinction fondamentale.

Nous regrettons que ce principe ait été déformé dans le paragraphe 1 du dispositif de la résolution telle qu'elle a été adoptée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Y a-t-il un autre membre du Conseil qui souhaite prendre la parole au sujet du vote? Cela ne semble pas être le cas.

Le représentant du Nicaragua a demandé la parole. Je la lui donne.

M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de mon gouvernement, je voudrais exprimer notre profonde satisfaction devant l'évolution du débat que nous avons eu ces derniers jours et au cours duquel, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et de pays frontaliers du Nicaragua qui se sont fait inscrire à la dernière minute, 30 Membres des Nations Unies se sont prononcés contre les mesures de nature coercitive adoptées par une grande puissance, les Etats-Unis, contre un petit pays digne et non aligné, le Nicaragua.

Au cours du débat, nous avons vu comment des pays de diverses tendances idéologiques, non alignés, occidentaux et socialistes, ont clairement indiqué que ces mesures accroissaient dangereusement les tensions déjà si graves en Amérique centrale et qu'en outre elles portaient préjudice aux efforts de paix déployés par le Groupe de Contadora dans sa recherche d'une solution politique négociée aux problèmes de la région.

Ma délégation tient également à exprimer sa satisfaction du fait que le Conseil a approuvé le projet de résolution présenté par le Nicaragua. Nous pensons que l'approbation du projet, même si trois paragraphes en ont été exclus, peut représenter - si les membres qui ont voté pour respectent effectivement ce que stipule le projet - une contribution significative à la paix en Amérique centrale. Je souhaiterais lancer un appel à tous et à chacun des membres du Conseil, surtout aux membres permanents, et tout spécialement aux Etats-Unis, pour qu'ils respectent vraiment et avec sérieux ce projet de résolution.

Au troisième paragraphe du dispositif du projet de résolution original, il est dit :

"Réaffirme la souveraineté du Nicaragua et des autres Etats et leur droit inaliénable de choisir librement leur système politique, économique et social, et de mener leurs relations internationales suivant les intérêts de leur peuple et sans ingérence étrangère, subversion, coercition directe ou indirecte ni menaces de quelque sorte que ce soit;" (S/17172, par. 3)

Je lance à nouveau mon appel aux Etats-Unis pour qu'ils respectent effectivement ce paragraphe pour lequel ils ont voté aujourd'hui; s'ils veulent vraiment que le Nicaragua puisse développer son propre système politique sans ingérence, qu'ils ne nous livrent plus de guerre non déclarée qu'ils nous livrent depuis près de cinq ans maintenant; qu'ils cessent de chercher des fonds pour

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

encourager la déstabilisation et le renversement du Gouvernement du Nicaragua, comme ils l'ont fait ouvertement par le biais du recours à des fonds officiels et non officiels.

Je lance également un appel à tous les membres du Conseil, sans exception, et je m'adresse tout particulièrement aux Etats-Unis, pour que leurs gouvernements soient logiques et appuient sincèrement les efforts déployés par le Groupe de Contadora qui visent à trouver une solution politique négociée aux problèmes que connaît la région.

Au cours du débat au Conseil, nous avons entendu deux membres du Groupe de Contadora - le Mexique et la Colombie - et ces deux membres, si je me souviens bien, ont déploré les mesures de caractère économique coercitives adoptées par les Etats-Unis et ont indiqué qu'elles portaient préjudice au processus de paix entamé par le Groupe de Contadora. Je lance de nouveau un appel aux Etats-Unis pour qu'ils appuient le Groupe de Contadora et qu'ils laissent aux pays d'Amérique centrale et aux pays frères d'Amérique latine le soin de trouver une solution aux problèmes de notre région.

Le paragraphe 5 du projet de résolution original :

"Demande à tous les Etats de s'abstenir, à l'égard des Etats de la région, de prendre, de soutenir ou d'encourager des mesures politiques, économiques ou militaires quelconques susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs de paix du Groupe de Contadora;" (Ibid., par. 5)

Je me demande si le blocus économique et le blocus militaire, ou si le blocus financier et l'agression militaire et, de façon générale, les agressions que les Etats-Unis lancent constamment contre mon gouvernement, ne sont pas en contradiction avec ce paragraphe pour lequel les Etats-Unis ont voté favorablement. Nous espérons, comme je le disais, que les Etats-Unis, comme le stipule le septième alinéa du préambule, s'acquitteront de bonne foi des obligations qu'ils ont contractées en vertu de la Charte des Nations Unies et qu'ils respecteront les engagements et obligations qu'ils ont assumés en votant pour un projet de résolution.

C'est pour cette raison que mon gouvernement se félicite sincèrement de l'adoption de ce projet de résolution, et il espère que les Etats-Unis le respecteront honnêtement.

Je voudrais dire encore deux ou trois choses concernant le vote qui a eu lieu sur ce projet.

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

Mon gouvernement a pu constater une fois de plus que les Etats-Unis renonçaient rarement à leur droit de veto en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Je ne me souviens pas exactement à combien de projets de résolution sur le Moyen-Orient, l'Amérique centrale et l'Afrique du Sud, pour ne mentionner que ceux-là, les Etats-Unis ont opposé leur veto ces dernières années. Le nombre en est considérable.

Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est que pour la première fois ils ont opposé leur veto à trois reprises au même projet de résolution. Je crois en fait qu'ils ont demandé un vote séparé pour pouvoir utiliser trois fois leur droit de veto : une fois lors du vote sur le dernier alinéa du préambule et les autres fois lors du vote sur les deux premiers paragraphes du dispositif. Il semble que le veto leur plaise tellement qu'ils veuillent y recourir davantage encore.

D'autre part, j'ai été très étonné que les Etats-Unis, qui prétendent rechercher une solution pacifique aux problèmes de la région, qui disent respecter les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies et qui affirment appuyer fermement les efforts du Groupe de Contadora, se soient abstenus lors du vote sur un paragraphe qui ne demandait que la reprise du dialogue et des pourparlers entre les Etats-Unis et le Nicaragua, surtout quand on sait que, dans son communiqué du 9 janvier pour célébrer son deuxième anniversaire, le Groupe de Contadora a approuvé le même paragraphe, mot pour mot. En cette occasion, le Groupe de Contadora a lancé un appel aux Etats-Unis et le paragraphe qui nous occupe est repris textuellement du paragraphe 1 de la communication publiée par les quatre pays du Groupe de Contadora. Nous ne comprenons pas comment les Etats-Unis peuvent appuyer le Groupe de Contadora et ne pas répondre à l'appel du Groupe de Contadora pour que soit renoué le dialogue bilatéral avec le Nicaragua, dialogue susceptible d'apaiser les tensions et de renforcer le processus de Contadora.

Notre désir le plus cher - et c'est là l'un des principaux objectifs que nous poursuivions en demandant la convocation du Conseil de sécurité - est que les Etats-Unis entendent l'appel de la communauté internationale exprimé dans les déclarations faites ici par différents chefs d'Etat et ministres des affaires étrangères, comme du reste dans le récent communiqué adopté par le Bureau de coordination du Mouvement non aligné, auquel plusieurs orateurs se sont référés et dont l'Ambassadeur Krishnan, de l'Inde, Président du Bureau, a donné lecture.

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

J'aimerais que les Etats-Unis réfléchissent sérieusement à la nouvelle situation qu'ils ont créée et au complet isolement dans lequel ils se trouvent à présent de ce fait. J'aimerais qu'ils considèrent les choses avec calme et qu'ils prennent les mesures qui s'imposent afin de régler les problèmes auxquels l'Amérique centrale est confrontée. Nous aimerions qu'ils choisissent le dialogue, la négociation et la solution politique, seuls moyens de réaliser la paix en Amérique centrale. Nous croyons qu'il est encore temps d'éviter la spirale de la violence qui s'approche de l'Amérique centrale. Une attitude modérée doit prendre le pas sur les passions et les impulsions, car autrement nous serons irrévocablement entraînés dans une guerre qui s'étendra à toute l'Amérique centrale et nous verrons à brève échéance apparaître les Marines des Etats-Unis dans notre région, nous rappelant une époque où leur présence était habituelle dans mon pays.

Devant cet organe suprême chargé de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous en appelons aux Etats-Unis pour que soit trouvée une solution aux problèmes de l'Amérique centrale, en d'autres termes pour que l'on cesse de multiplier les actes hostiles, de caractère militaire, politique et économique, qui ne font qu'exacerber davantage les tensions dans la région.

Nous croyons - et nous demandons aux Etats-Unis d'entendre cet appel - qu'il est important qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités en tant que membre du Conseil de sécurité et de leur responsabilité en tant que puissance militaire et économique. Il faut qu'ils assument ces responsabilités afin de contribuer à la solution des problèmes et non pas pour aggraver ces derniers ou pour asservir les peuples dignes et non alignés comme le Nicaragua.

Nous espérons que les dirigeants, aux Etats-Unis, mettront à profit les déclarations si diverses et si unanimes que j'ai mentionnées. Nous espérons qu'ils réfléchiront et verront dans quel isolement ils se trouvent sur le plan international et que leur propre peuple rejette leur politique criminelle et irréfléchie à l'encontre de mon pays.

Plusieurs orateurs ont, dans leur intervention - et je crois même que ç'a été un dénominateur commun - lancé un appel au Nicaragua et au Etats-Unis afin qu'ils reprennent leurs pourparlers bilatéraux. Je tiens à rappeler devant le Conseil que le Nicaragua n'y voit aucun inconvénient. Au contraire, il essaie de renouer ce dialogue à bref délai.

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

Nous pensons que les nations civilisées et les pays épris de paix doivent renoncer à la force brutale et régler leurs différends par le biais des négociations et du dialogue. A ce propos, nous estimons qu'il conviendrait que les Etats-Unis adoptent la même attitude que mon gouvernement et répondent à l'appel que les membres du Conseil de sécurité et de notre Organisation ont lancé dans ce sens. Malheureusement, une ombre plane sur cette possibilité de reprise du dialogue depuis la regrettable abstention du représentant des Etats-Unis lors du vote sur ce paragraphe.

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

Je réaffirme ici, devant cet éminent conseil, l'engagement de mon gouvernement envers la paix; l'engagement de mon gouvernement à rechercher des solutions politiques aux problèmes qui se posent dans la région de l'Amérique centrale; l'engagement de mon gouvernement à s'efforcer de surmonter les différends qui peuvent exister entre lui et ses voisins d'Amérique centrale; l'engagement de mon gouvernement à ne pas être le premier à utiliser ses forces armées contre quelque pays d'Amérique centrale que ce soit; l'engagement de mon gouvernement à appuyer pleinement l'initiative du Groupe de Contadora, à appuyer, comme il l'a fait dans le passé, les efforts qui s'avèrent nécessaires, à respecter les compromis auxquels nous pourrions parvenir et à soutenir les mécanismes de vérification et de contrôle qui pourraient être adoptés dans le domaine de la sécurité et sur le plan militaire.

Enfin, je tiens à remercier les membres du Conseil et les Membres des Nations Unies en général pour l'appui constant qu'ils ont accordé à mon gouvernement devant la grave situation à laquelle il doit faire face en raison de l'attitude irresponsable et des agressions continues du Gouvernement des Etats-Unis. Cet appui que nous avons trouvé auprès de vous nous engage plus encore, nous oblige plus encore à défendre notre souveraineté, à défendre notre intégrité territoriale et à défendre notre droit à l'autodétermination. Je déclare ici à tous les membres de la communauté internationale qui ont participé à ce débat que ce n'est pas par la force brutale qu'on asservira le digne peuple du Nicaragua; que ce n'est pas la puissance militaire qui fera plier le peuple héroïque du Nicaragua et que ce n'est pas des manoeuvres grossières comme celles dont nous sommes témoins en ce moment qui empêcheront que ne se concrétise notre volonté de paix.

Nous sommes mus par nos convictions révolutionnaires; nous avons l'appui de notre peuple; nous jouissons de la compréhension de la communauté internationale; nous avons l'appui des peuples et gouvernements épris de paix. Tout cela nous aidera à nous défendre contre toute agression que la grande puissance du Nord pourrait encore mener contre nous, tant sur le plan économique que sur le plan politique ou militaire. Il faut que les Etats-Unis apprennent les leçons de l'histoire, réfléchissent à l'histoire, et qu'ils fondent leur action future sur cette réflexion.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité a ainsi achever l'étape actuelle du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 45.